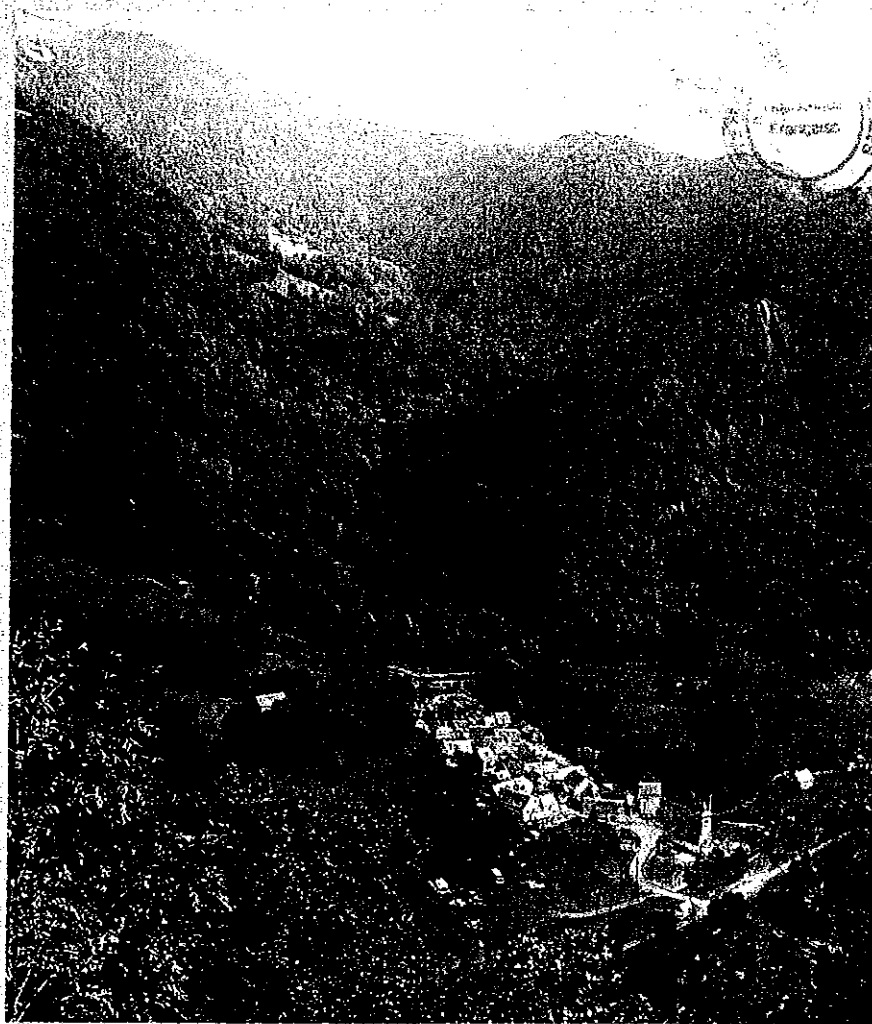


DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
COMMUNE DE CAMOUS



pour être annexé
à notre arrêté du ce jour
Tarbes, le 1^{er} JUIL. 2005
Le Préfet,

Emmanuel BERTHIER

pour copie conforme,
chef de bureau délégué.

Angoïse D'Estibayre

Angoïse D'ESTIBAYRE

CARTE COMMUNALE
RAPPORT DE PRESENTATION



Bureau d'études AMIDEV
63, rue Pasteur 65000 TARBES
Tél. 05.62.34.11.51

Avril 2005

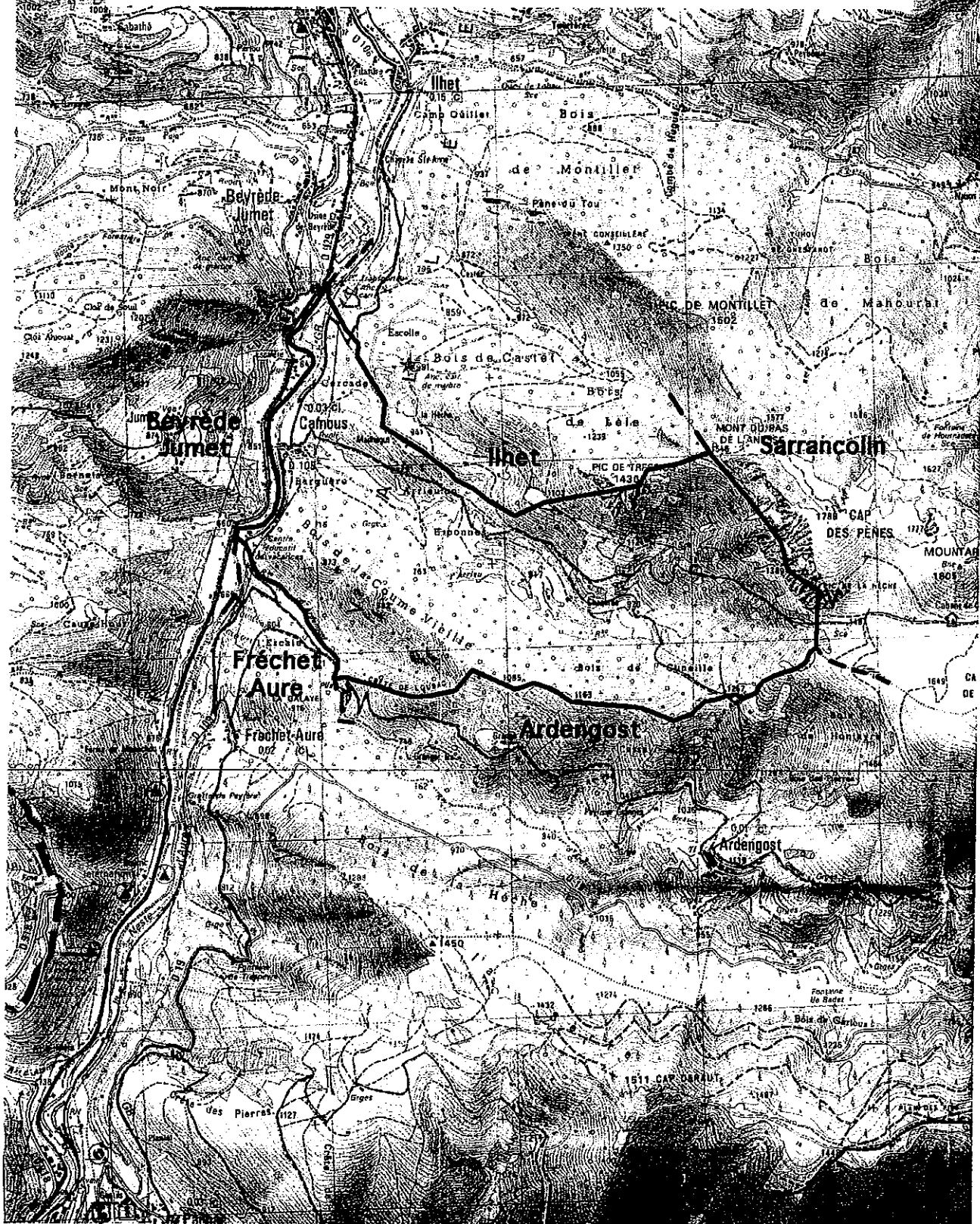
Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 26/03/2006

SOMMAIRE

1	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4
1.1	un vallon boise qui s'ouvre sur la vallee d'aure	4
1.1.1	Un climat particulier	5
1.1.2	Le territoire communal est un vallon	5
1.1.3	Les grès rouges de Camous	5
1.1.4	Le territoire communal est très boisé	6
1.1.5	Le patrimoine naturel suscite un projet fédérateur	7
1.1.6	Des risques naturels qui épargnent le village	9
1.1.7	Le paysage évolue progressivement	14
1.1.8	Particularités historiques de la commune	16
1.2	la commune "se vide "	18
1.2.1	La démographie chute depuis 1910	18
1.2.2	Le parc de logements est ancien	21
1.2.3	L'activité agricole est anecdotique	23
1.2.4	L'artisanat et les équipements publics sont très limités	26
1.2.5	L'hébergement touristique	26
1.2.6	L'intercommunalité	27
1.3	analyse urbaine et technique	28
1.3.1	L'urbanisation du village est traditionnelle	28
1.3.2	Les équipements techniques	32
1.3.3	Les autres contraintes à l'aménagement	36
1.3.4	Documents d'urbanisme existants	36
1.4	prise en compte des projets communaux et inter-communaux	38
1.4.1	Les projets communaux	38
1.4.2	Les documents d'urbanisme des communes voisines	38
1.4.3	Le Plan de Gestion de l'Espace	39
1.5	previsions de developpement	40
1.6	synthese et enjeux	41
1.6.1	Synthèse de l'état des lieux	41
1.6.2	Les enjeux majeurs de la carte communale	41
2	CHOIX DE LA COLLECTIVITÉ ET ZONAGE RETENU	43
3	INCIDENCE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT	47
4	ANNEXES	48

SITUATION DE LA COMMUNE DE CAMOUS

Sur fond de carte IGN n° 1847 OT au 1/25000



Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 26/03/2006

1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

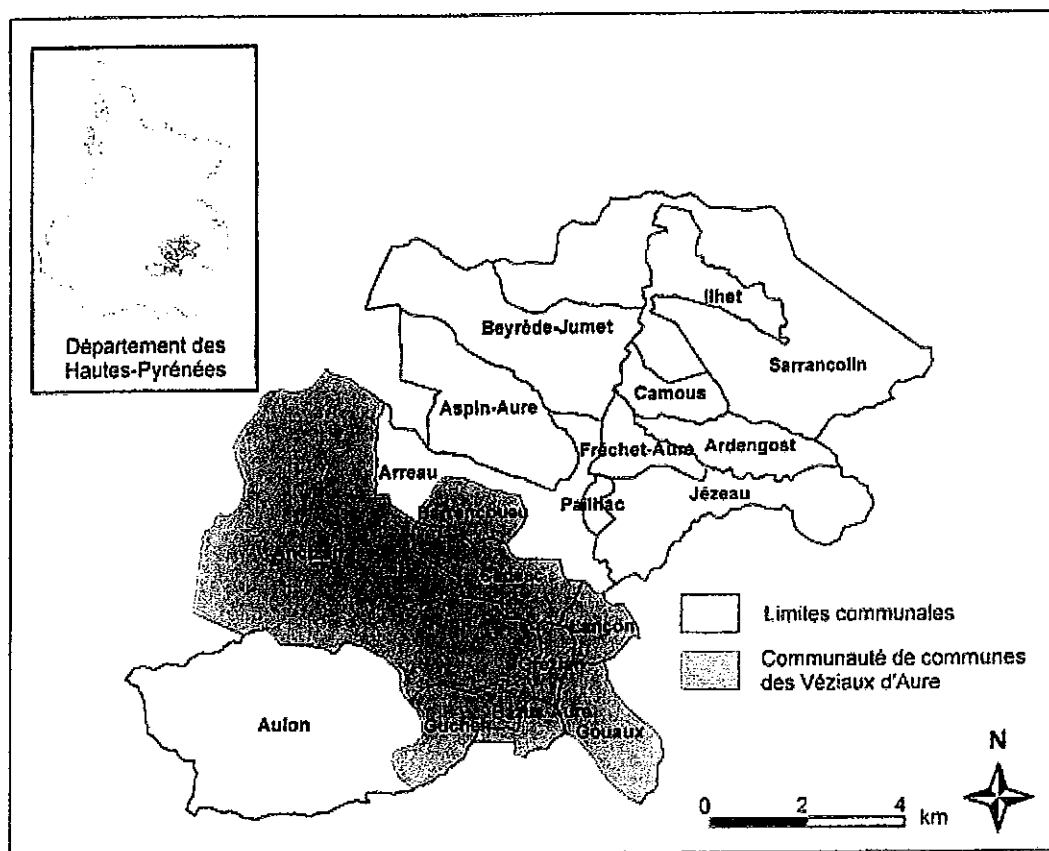
1.1 UN VALLON BOISE QUI S'OUVRE SUR LA VALLEE D'AURE

La commune de Camous est située en vallée d'Aure, contre le village de Beyrède-Jumet à proximité du bourg de Sarrancolin Cf. cartes de situation p 2 et 3. Plus précisément, elle s'inscrit dans un vallon très boisé, où coule l'Arrieu, affluent de la Neste d'Aure dans la partie aval de la commune. Le village est installé légèrement en amont de cette confluence.

Camous appartient au canton d'Arreau avec 18 autres communes Cf. carte ci-dessous.

Extrait du Plan de Gestion de l'Espace :

Carte 1 : Le canton d'Arreau



La commune comptait 17 habitants au dernier recensement (1999), la population est en baisse quasi constante depuis plusieurs décennies Cf. chapitre n° 1.2.1. D'une superficie d'environ 330 ha, son territoire s'étend depuis la Neste d'Aure, à 630 m d'altitude environ, jusqu'au Cap des Pènes à 1788 m d'altitude. La commune s'étend d'ouest en est le long du Vallon de l'Arrieu.

Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 26/03/2006

1.1.1 Un climat particulier

Les lignes ci-dessous sont extraites du Plan de Gestion de l'Espace du canton d'Arreau (2003).

"Arreau à 722 mètres d'altitude reçoit en moyenne 970 millimètres de précipitations par an, alors que dans la vallée voisine de l'Adour à une même altitude ou encore à Lannemezan pourtant plus bas (585 mètres), ce total est supérieur à 1000 millimètres (...).

Cette relative sécheresse est due à la présence d'une double barrière montagneuse : le Pic du midi de Bigorre en avant poste et les massifs du Néouvielle et de l'Arbizon, qui protègent la vallée des grandes perturbations venant de l'Ouest (...)

Cette sécheresse se double de températures modérées puisque la vallée, à l'abri des vents de l'Ouest subit l'influence des vents chauds du sud (...) Comme pour la pluviosité, il existe à l'échelle locale une différence entre la station d'Arreau, plus fraîche et le reste du bassin. Au-dessus, la logique de montagne reprend ses droits.

Enfin, on notera également la présence quasi constante du vent, qui aurait donné son nom à la vallée puisque "Aure" vient du latin "Aura" signifiant "brise". Deux vents s'affrontent : celui venant d'Espagne (vent d'Autan) et celui venant du nord par l'étroit couloir de Sarrancolin. (BONNEIN, 1991).

1.1.2 Le territoire communal est un vallon

Plus précisément, le versant Sud de ce vallon est pour partie partagé entre les communes de Camous et d'Ilhet. Les limites communales débordent du vallon vers le nord (lieu-dit Cercade) et vers le sud (vallon d'Ardengost) à l'aval de la commune.

La Neste est la limite administrative et naturelle de la commune à l'ouest.

1.1.3 Les grès rouges de Camous

Du point de vue de la nature du sol, la commune se situe en limite de la "Haute chaîne primaire" des Pyrénées et de la zone nord-pyrénéenne. Les versants nord et sud sont des terrains du Permien et du Trias, composés de grès, brèches et poudingues, c'est-à-dire d'accumulations de débris de roches consolidés. Elles se remarquent aisément dans le paysage en raison de leur couleur brun - rouge ; les débris de roches sont plutôt des quartzites vers le bois de la Coume vieille, plutôt des calcaires au cœur du vallon et à nouveaux des quartzites, grès et argilites au niveau de la route de Chagarde. Toutes ces formations géologiques s'étirent en bandes parallèles de direction est - ouest.

A titre anecdotique, les formations du Permien et du Trias présentent souvent le même type de coloration rouge un peu partout dans le monde, due à des conditions atmosphériques très oxydantes à cette époque pour le fer contenu dans ces terrains.

En rive droite de l'Arrieu, ces formations sont souvent recouvertes de grèzes, c'est-à-dire de terrains beaucoup plus récents (quaternaire), de type éboulis plus ou moins consolidés, qui ont été formés par "cassure" et mouvements de blocs de roche provoqués par des cycles de gel - dégel intenses lors des épisodes glaciaires.

Le Cap des Pènes et les rocailles qui l'entourent sont des terrains calcaires du cénomaniens (crétacé inférieur), qui contiennent du marbre, exploité dans des carrières proches, à Ilhet et à Sarrancolin. La carrière d'Ilhet est accessible par la route de Chagarde.

Sur la commune, une source est captée en bordure de l'Arrieu dans les terrains du Permien à dominante calcaire.

Le village est pour partie installé sur une terrasse de la Neste, très étroite, et pour partie sur les terrains du Permien et les grèzes.

1.1.4 Le territoire communal est très boisé

La forêt communale occupe une surface de 191 ha, soit près de 60 % du territoire communal. Un projet de document d'aménagement forestier avait été évoqué, il y a quelques années, mais il a été abandonné.

Les données citées ci-dessous sont issues d'observations sur place d'un mémoire intitulé "Le Cap des Pènes, un patrimoine encore préservé", réalisé en 2002 par des étudiants, et du document "Quelle gestion pour le Cap des Pènes ?" AREMIP, 1998.

La forêt est essentiellement composée de Hêtre, avec du Chêne sur les versants sud et dans les parties basses, du Sapin ou du Bouleau dans les parties hautes. Les parties ouvertes sont de type bocager, avec des haies le plus souvent parallèles à la pente.

La dynamique de progression forestière paraît relativement forte le long de certaines haies et de certaines lisières forestières (landes diverses, pieds de Bouleau, Noisetier, Chêne, Hêtre, etc.).

La faune qui fréquente la forêt est "classique" pour la région, avec quelques particularités :

Mammifères : Blaireau, Chat forestier, Chevreuil, Ecureuil roux, Martre, Renard, Sanglier, petits mammifères divers et Cerf en grand nombre clairement audible en saison du brame (15 septembre - 15 octobre) ;

Oiseaux : Bécasse, Bondrée apivore, Chouette hulotte, Coucou, Hibou moyen-duc, Mésanges, Pic épeiche, Pic noir, Pic vert, Pinson, Roitelet triple bandeau, etc.

1.1.5 Le patrimoine naturel suscite un projet fédérateur

L'ensemble des spécificités patrimoniales du territoire a été pris en compte pour le projet de création de la Réserve Naturelle Volontaire, qui n'a pas encore abouti.

Les documents cités ci-dessus, notamment celui réalisé par AREMIP, dressent une liste très fouillée de la flore et de la faune rencontrées sur l'ensemble de la commune et sur les zones environnantes en continuité, et plus généralement des interactions entre les milieux naturels et les activités humaines.

Outre les espèces forestières citées ci-dessus, on rencontre notamment des grands rapaces (Aigle royal, Busard Saint Martin, Circaète Jean le Blanc, Gypaète, Hibou grand-duc, Vautour fauve, etc.), du Tichodrome échelette ou encore de la Marmotte sur les parties hautes.

Les pentes calcaires exposées au sud offrent un terrain propice à des espèces végétales d'affinité sub-méditerranéenne : Sérapias à long pétale, Sarriette de montagne, Genêt scorpion, ...

La Scrofulaire des Pyrénées - espèce végétale endémique des Pyrénées et protégée par la législation française - est présente dans certains abris sous roche.

La configuration du vallon le rend relativement peu accessible et peu fréquenté, et offre une certaine quiétude à l'ensemble de la faune présente. Les évolutions de l'agropastoralisme conditionneront en partie l'évolution du milieu naturel : poursuite de la progression forestière en cas de baisse de l'activité agricole, sinon maintien de pelouses et de landes ouvertes.

L'Arriou est un cours d'eau de première catégorie piscicole. L'Euprocte (amphibien aquatique endémique des Pyrénées) et le Desman (petit mammifère aquatique endémique) sont signalés sur l'ensemble du secteur, mais sans précision sur leur présence dans l'Arriou. Celle-ci paraît donc très probable, et est en partie liée à la qualité de l'eau.

La Neste et sa ripisylve abritent une faune plutôt liée aux milieux aquatiques : Aigrette garzette, Cincle plongeur, Héron cendré, etc. pour les oiseaux ; présence probable de Loutre (reconquête de son territoire depuis quelques années) pour les mammifères.

Des analyses ponctuelles de la qualité de l'eau ont été effectuées par la fédération de pêche en 1993 en amont de Camous (Fréchet Aure) et en aval (pont de Bizous). La qualité de l'eau en amont était de 1A (excellent, selon la grille d'évaluation de l'Agence de l'eau Adour - Garonne) et de 1B (bonne) en aval, avec une progression du taux d'ammonium vraisemblablement liée aux rejets des zones urbanisées non encore équipées en assainissement collectif (Camous, Beyrède-Jumet, Sarrancolin, Ilhet). La mise en place d'assainissement collectif avec station d'épuration est prévue pour chacune de ces 4 communes et les projets paraissent très avancés sur les communes de Camous, Ilhet et Sarrancolin.

Le territoire communal s'intègre dans un ensemble de milieux de piémont au patrimoine naturel diversifié.

* L'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) effectué par le Ministère de l'Environnement et le Secrétariat Faune-Flore a reconnu la valeur du patrimoine naturel d'une partie de la commune puisque deux ZNIEFF de type 2 et deux ZNIEFF de type 1 ont été inventoriées sur Camous Cf. carte en annexes.

ZNIEFF n° 20000 de type 2 "Massif de Nistos, basse vallée d'Aure" qui englobe la quasi-totalité de la commune. L'intérêt y est floristique : flore riche et diversifiée, notamment dans le vallon de Camous. L'intérêt faunistique est lié à la forte densité de Cerf, à des indices de passage de l'Ours (fiche rédigée en 1983) et à la présence du Chat sauvage. La fiche ZNIEFF mentionne également l'intérêt paysager (bocage de fond de vallée bien préservé, ensemble karstique avec gouffres, pertes, résurgences, etc.) et la grotte à peinture de Gargas. Elle englobe :

- la ZNIEFF n° 20004 de type 1 "Rochers de Camous, Montarrouy" inventoriée pour la présence d'une riche flore calcicole d'altitude et de la Scrofulaire des Pyrénées, ainsi que pour la présence du Percnoptère d'Egypte et autres rupicoles ;
- la ZNIEFF n° 20005 de type 1 "Station xérothermique de Camous" en continuité à l'aval, inventoriée en raison de végétaux méditerranéens en station isolée et de végétaux hispaniques (*Genista horrida*).

ZNIEFF n° 70000 de type 2 "Payolle - Quatre Véziaux - Moyenne vallée d'Aure", située en majeure partie en rive gauche de la Neste, qui la limite elle ne concerne que très peu la commune de Camous. Elle a été inventoriée en raison de son intérêt botanique : limite d'aire pour l'Ajonc nain (*Ulex nanus*), la Scrofulaire des Pyrénées, le Cirse *Cirsium rufescens* ; l'intérêt faunistique est lié à la présence sporadique de l'Ours au début des années 80, à la présence de l'Isard, du Grand Tétrás et de divers grands rapaces.

Rappel : Les ZNIEFF de type I et II

Les zones de type II correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces espaces doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

Les zones de type I, de superficie limitée sont caractérisées par la présence d'espèces protégées, d'espèces ou d'association d'espèces rares, menacées ou caractéristiques du patrimoine régional. Elles doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration d'un projet d'aménagement ou de gestion.

1.1.6 Des risques naturels qui épargnent le village

Les risques naturels identifiés sur la commune sont (*Dossier départemental des risques majeurs - 1994 ; DIREN Midi-Pyrénées - 2000*) :

- Le risque barrage, commune située dans la zone d'alerte du barrage de Cap de Long Cf. carte de l'onde de submersion ci-après,
- Les séismes : zone 2 de sismicité ; ce classement impose des normes spécifiques pour les nouvelles constructions ; une plaquette parue en août 2004 à la Direction Départementale de l'Équipement rappelle ces règles,
- Le risque feu de forêt,
- Le risque avalanche,
- Les crues torrentielles,
- Les mouvements de terrain rapides,
- Le risque transport de matières dangereuses, lié à la voie ferrée (*hors service actuellement*).

Selon la cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées, le risque d'inondation existe, pour Camous, en rive droite de la Neste. Ce risque semble plus ou moins limité à l'aplomb du village par la butte de la voie ferrée.

Par contre, le centre de vacances est situé dans cette zone inondable. Deux risques de "flux d'inondation locale" (correspondantes ici à des inondations torrentielles) sont également reportés sur la carte : le premier en amont du village, sur le cours de l'Arriou, et le second au niveau du ruisseau d'Ardengost, en limite sud de la commune, hors zone urbanisée dans les deux cas.

L'atlas des phénomènes naturels, des bassins des Nestes d'Aure, du Louron, du Nistos et de la Barousse, réalisé par le service R.T.M. "Restauration des Terrains en Montagne" en 1997 propose une analyse cartographique plus poussée des risques sur la commune.⁶

Des zones de risques de chute de bloc, écoulement et d'avalanches sont indiquées sur la carte, toutes situées en versant exposé au sud. Plus précisément, sont concernées les pentes sous le Cap des Pènes, le Mont du Pas de l'Anesse et le Pic de TresPics. Des granges sont situées dans ces zones, de l'amont vers l'aval : une grange située à 1124 m d'altitude, sous le Pic de TresPics, un autre bâtiment situé vers 1020 m d'altitude, puis un troisième situé à mi-pente entre le ruisseau de l'Arriou et le hameau de Chagarde.

Le hameau de Chagarde, bien que proche, est situé hors de ces zones à risque.

Le service de Restauration des Terrains en Montagne (R.T.M.) a dressé pour la commune une cartographie plus détaillée des aléas naturels prévisibles sous le Pic de Trespics au 1/5000. Les risques identifiés sur la carte précédente y sont détaillés par niveaux d'aléa, de fort à faible (zones constructibles sous réserves).

Toutes les demandes relatives à des aménagements dans ces zones seront soumises à l'avis du service R.T.M.

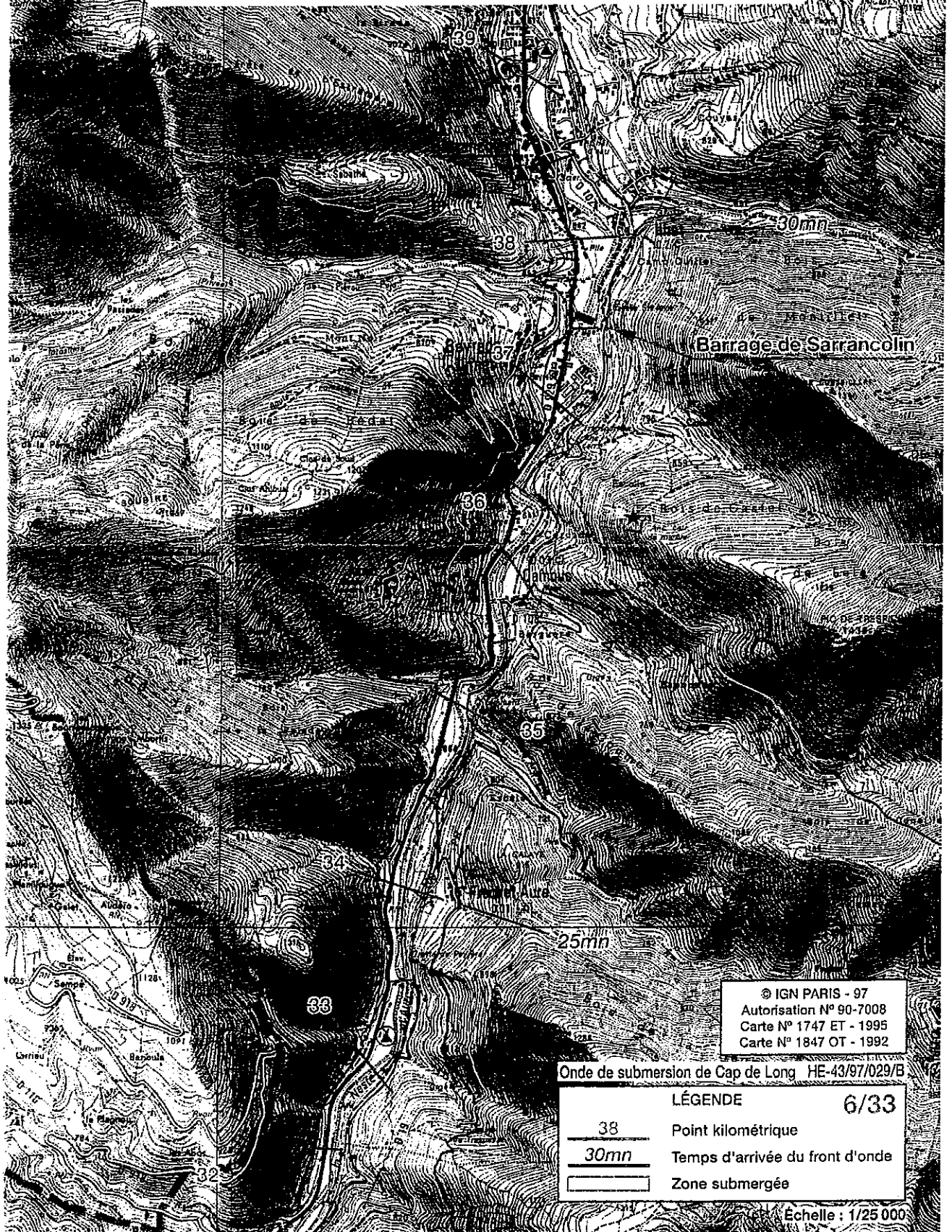
Un risque de glissement de terrain, de petite dimension, est noté en rive gauche de l'Arriou à l'aplomb du village mais hors zone urbanisée. La visibilité des limites de cette zone est difficile sur cette carte, mais elle correspond vraisemblablement au talus formé par la berge gauche du ruisseau.

Un plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) est programmé par l'Etat pour l'année 2005.

Enfin l'AREMIP (document cité) a pu extraire des archives départementales ou du service RTM les événements suivants :

- 1875 Orage et crue de l'Arriou, avec destruction de maisons à Camous ;
(la commune a effectué en 2000 un entretien du ruisseau avec enlèvement d'embâcles pour limiter les risques de débordement suite à une expertise RTM)
- 1986 Avalanche en vallée de Chagarde, avec impacts paysagers
- 1990 Chute de bloc (30 tonnes) avec dégâts matériels sur le chemin de Chagarde qui a entraîné la purge des blocs les plus instables en pied de versant

Cartographie de l'onde de submersion en cas de rupture du barrage de Cap de Long d'après la Préfecture des hautes-Pyrénées



Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 26/03/2006

1.1.7 Le paysage évolue progressivement

La commune de Camous s'inscrit en quasi-totalité dans un vallon orienté est - ouest, dans lequel on retrouve les grandes composantes du paysage montagnard Cf. *carte paysagère page suivante* :

- un versant nord entièrement boisé (hêtraie principalement), hormis quelques espaces ouverts dans la partie basse de la commune à proximité de l'Arrieu,
- un versant sud sur lequel alternent les zones ouvertes de landes et d'estives, entrecoupées de haies et de bois plus ou moins étendus. Les haies et les lisières forestières sont dans une phase de progression, au détriment des landes et estives, liée à la déprise agricole. La majorité des granges de la commune est située sur ce versant.

Le phénomène de fermeture des espaces ouverts est beaucoup plus atténué à proximité du village, en partie basse de la commune.

Le couloir de fond de vallée concentre la Neste et sa ripisylve, la voie communale en rive droite et la route départementale en rive gauche (hors commune de Camous), et la voie ferrée.

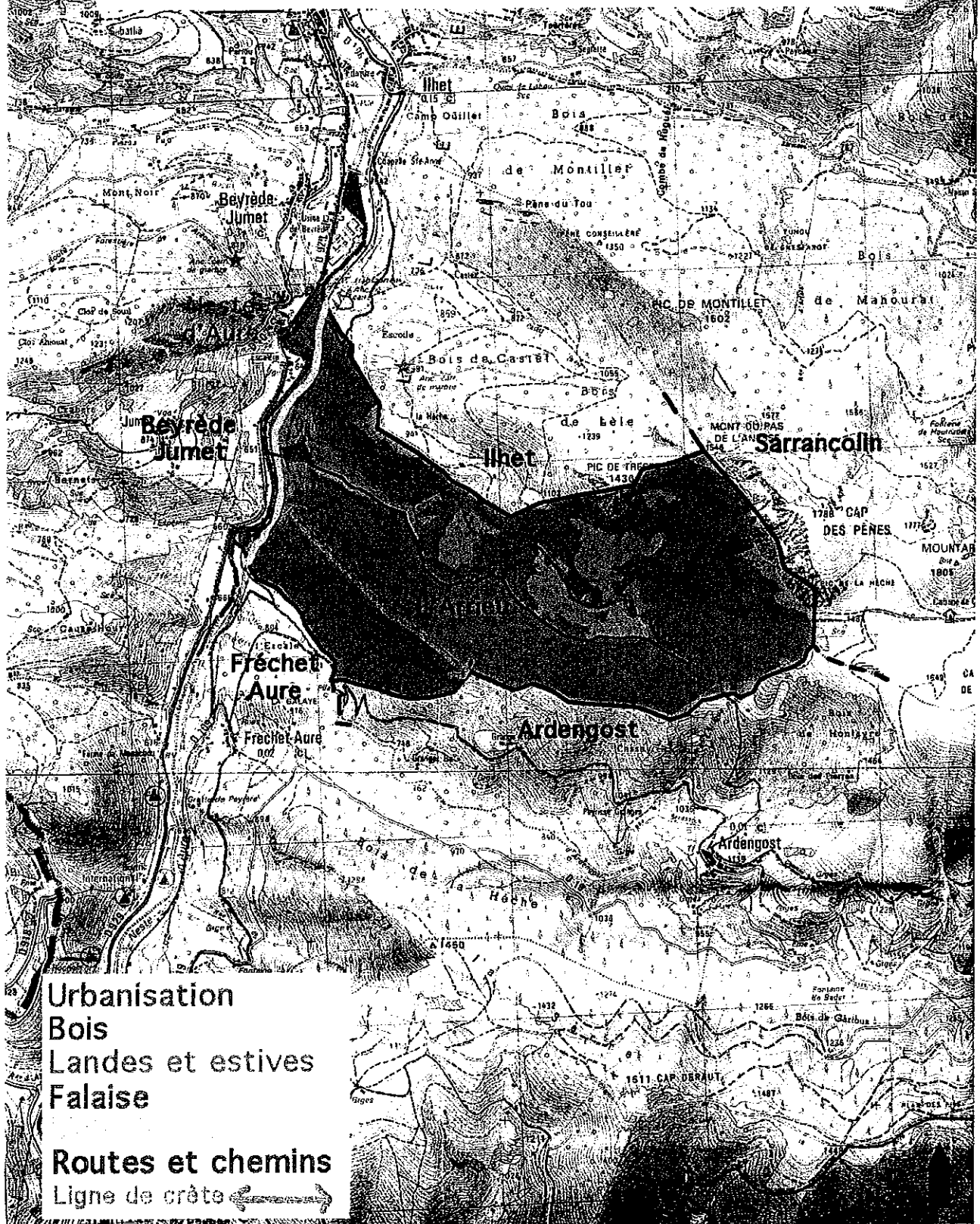
L'axe du village, qui comprend une trentaine de bâtiments, est perpendiculaire à l'axe de la Neste, le long de l'Arrieu. Il est visible depuis le versant qui lui fait face, notamment depuis le village de Jumet et la route qui y conduit, et depuis la RD 929. Depuis ces différents points de vue, le village paraît assez groupé, hormis pour l'église et une habitation en bordure de voie ferrée (ancienne garde-barrière).

L'entrée du village est marquée par l'ancienne ligne SNCF. Les vieux rails, pylônes rouillés et les vieilles clôtures liées à la voie ferrée masquent et dégradent l'aspect qualitatif du village Cf. *chapitre 1.3.1.*

Enfin, une conduite d'eau en béton, dont le tracé passe à l'arrière du village constitue un point noir paysager, toutefois assez peu perceptible en vision éloignée. L'eau de la conduite alimente une centrale EDF dans l'usine Péchiney à Beyrède-Jumet, et provient du barrage d'Arreau sur la Neste.

GRANDES UNITES PAYSAGERES DE CAMOUS

Sur fond de carte IGN n° 1847 OT au 1/25000



1.1.8 Particularités historiques de la commune

La commune dispose d'une monographie de Camous, qui date de 1887. Elle a été réalisée par un instituteur, comme cela a été le cas à la même période pour de très nombreuses communes. Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits qui peuvent permettre une comparaison avec la situation actuelle, ou qui présentent plus simplement un intérêt anecdotique :

Situation : *"la maison du hameau le plus éloigné est à une distance de trois kilomètres en amont du ruisseau de Camous et à une attitude de 800 m"* ;

Milieu naturel, eaux : *"Le Hêtre, le Peuplier, le Noyer, le Prunier, le Genêt y viennent facilement"* ; *"Le débit de la Neste d'Aure est en moyenne de 92 hectolitres par seconde, celui de ruisseau de Camous est de 60 litres. Les crues de l'une et de l'autre sont fréquentes à la fonte des neiges et souvent préjudiciables aux terres riveraines dont le meilleur va engraisser le territoire de la basse Neste"* ; *"les eaux potables y sont nombreuses, on en compte dix-sept sources estimées de la population pour leur propriété commune plus ou moins prononcées de mettre en appétit les estomacs difficiles"* ; *"(l'orage) du 28 juin 1885 dont l'un des coups de foudre fit éclater d'un sommet rocheux un bloc cubant au moins 2 mètres ... il y produisit des grêlons ... et il y eut dans un même endroit un chien et quinze brebis tuées par leurs coups"* ;

Faune sauvage : *"Le coq de Bruyère réside dans les forêts"* ; *"il est épouvantable d'entendre le loup ou l'ours ... les loups sont plus rares qu'il y a 20 ans"* ; *"(C'est) le pays de l'escargot, il y en a quantité à la chair réputée"* ;

Démographie, santé de la population : *"La population est réputée saine de longue date. La femme et l'homme y vivent en bonne proportion jusqu'à soixante-dix et quatre vingt ans"* ; *"Le village est formé d'un groupe de 18 maisons (soit en moyenne 3,9 habitants par maison), comptant 70 habitants, et d'un hameau de 7 maisons comptant 31 habitants"* ;

Commentaires : ce hameau regroupait en fait les hameaux de

Chagarde (3 maisons) et de Traouessères (4 maisons)

Cultures, élevage : *"on récolte dans le village du froment ..., du seigle, surtout, du sarrasin, en petite quantité, point de maïs, peu de lin, pas de chanvre, assez de betteraves et quantité de légumineuses ... La principale culture est celle de la Pomme de terre, base d'alimentation employée aussi à l'engrais de Porc"* ; *"les animaux domestiques sont l'âne, la brebis et la chèvre, ... les poules ... parfois les canards, l'oie ou le pigeon, les abeilles dans un tiers des jardins ; la vache n'est guère employée que pour le labour"* ;

Forêt : *"Les bois et forêts occupent la moitié de la superficie du territoire communal"* ; *"l'infime ressource de la forêt ne permettait pas de payer un garde forestier. Cette extrémité amena l'expérience de supprimer cet employé, accusé trop rigoriste dans le cas de pâturages"* ;

Autres particularités : "un chemin vicinal le long de la rive droite de la Neste arrive jusqu'au chef-lieu de canton, il n'est plus aussi pratiqué depuis la construction de la route nationale pour l'Espagne il y a quelques vingt ans" ; "Actuellement encore, la population de Camous est essentiellement agricole, pastorale, et point commerçante" ; "le nom Camous viendrait, au dire des habitants, du mot patois Campous qui signifie petits champs" ;

L'ensemble du document est une mine d'information bien plus complète que les quelques extraits cités ci-dessus.

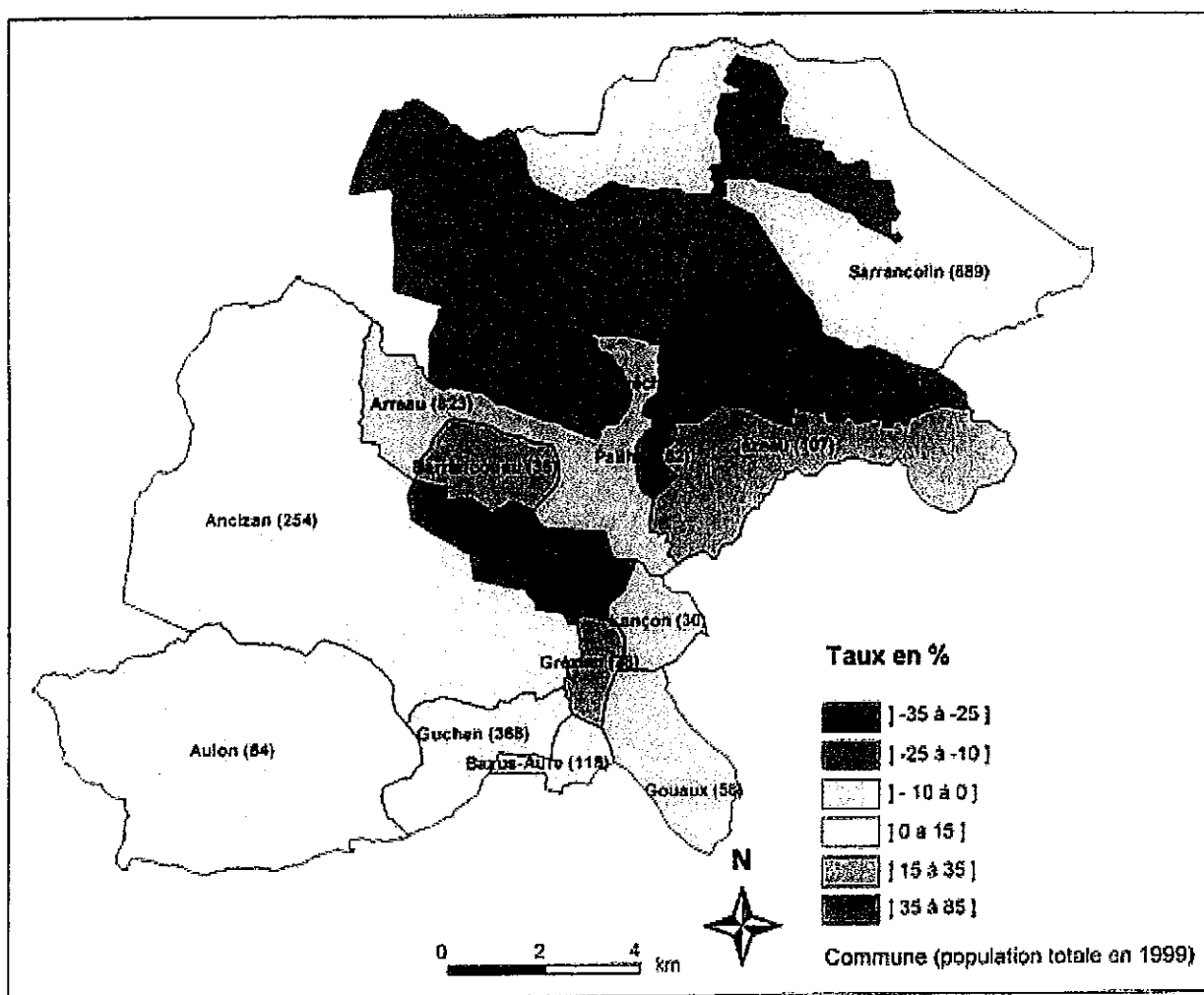
1.2 LA COMMUNE "SE VIDE "

1.2.1 La démographie chute depuis 1910

La démographie communale, avec moins 32 % d'habitants entre 1990 et 1999, s'inscrit dans une dynamique plus contrastée au niveau du canton.

La carte suivante, extraite du P.G.E., schématise ces évolutions pour toutes les communes du canton de 1990 à 1999 :

Carte 2 : Taux de variation de la population entre 1990 et 1999 (en %) – données INSEE, 2000



EVOLUTIONS DE LA POPULATION DEPUIS 1876 SUR LA COMMUNE DE CAMOUS (INSEE, 2004)

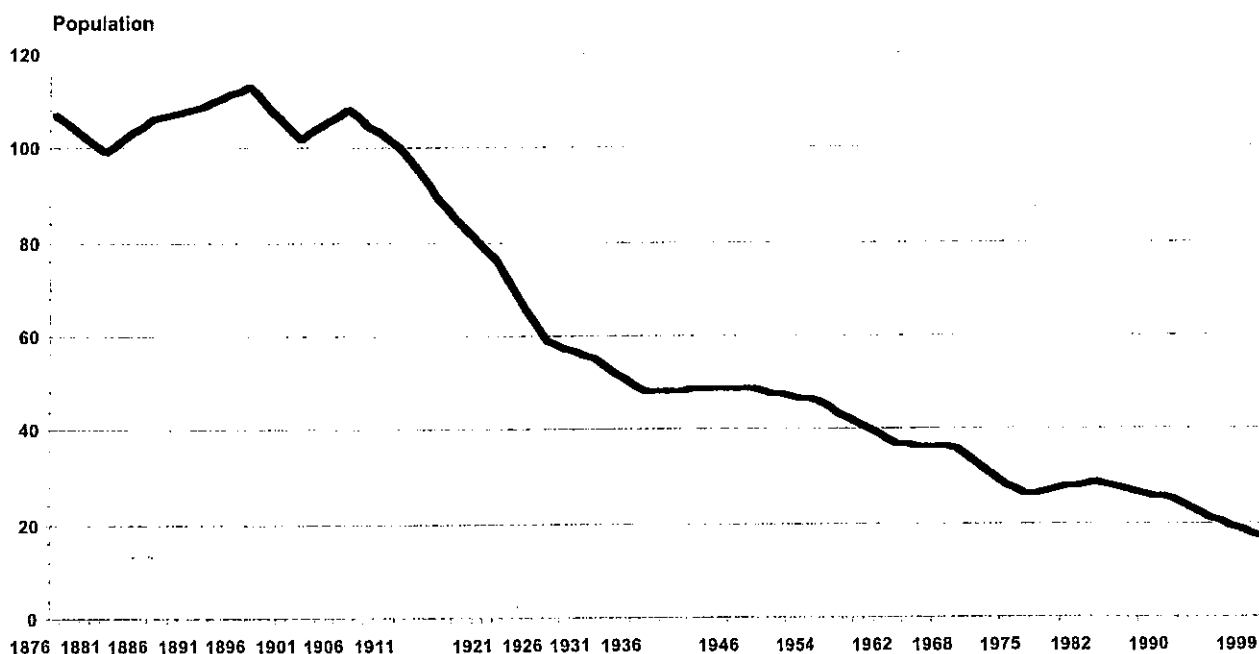
Années	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926
Population	107	99	106	109	113	102	108	100	76	59

Années	1931	1936	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Population	55	48	49	46	37	36	26	29	25	17

Source : INSEE, Recensements de la population (dénombrements)

A partir de 1962, la notion de population utilisée est la Population Sans Doubles Comptes.

UN SIECLE D'EVOLUTION DE LA POPULATION (d'après INSEE, 2004)



EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1962 A 1999

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Population totale Camous	37	36	26	29	25	17
TAUX DE VARIATION ANNUEL						
Camous	- 2,7 %	- 27 %	+ 11,5 %	- 13,8 %	- 32 %	
Canton	- 2,5 %	- 9,2 %	- 5,2 %	+ 1,4 %	+ 2,5 %	
Département		+ 0,09 %	+ 0,04 %	- 0,17 %	- 0,12 %	
dont communes rurales	+ 6,76 %	- 0,21 %	+ 0,34 %	+ 0,24 %	+ 0,07 %	

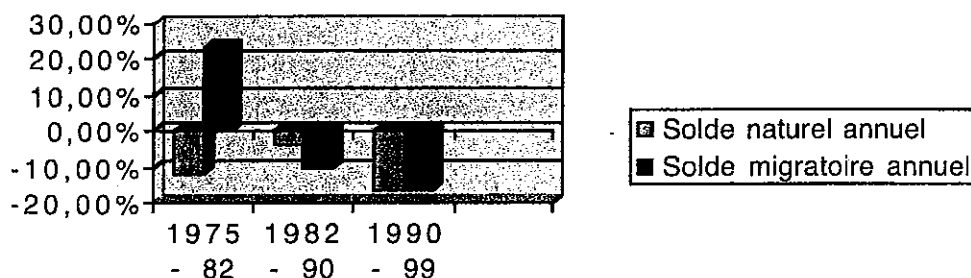
En 37 ans, le village a perdu 20 habitants, soit environ 1 habitant tous les deux ans. Les évolutions du canton sont différentes, avec une remontée démographique depuis les années 80. Cette baisse conséquente de la population peut être due à plusieurs causes, qui seront détaillées dans les chapitres suivants :

- baisse très sensible de l'activité agricole, qui était la vocation première de la commune, et qui n'est remplacée par aucune autre activité,
- une proportion de résidences secondaire (7 logements sur 20, soit 35 %) d'autant plus influente sur la démographie que le nombre total de logements est réduit,
- le manque actuel de terrains disponibles à la construction,
- les coûts prohibitifs, au regard du budget communal, pour des aménagements permettant l'accueil de nouveaux bâtiments,
- l'éloignement des commerces de proximité à plus d'un km et la nécessité de disposer d'un véhicule pour tout besoin de services ou d'achat,
- l'éloignement des écoles.

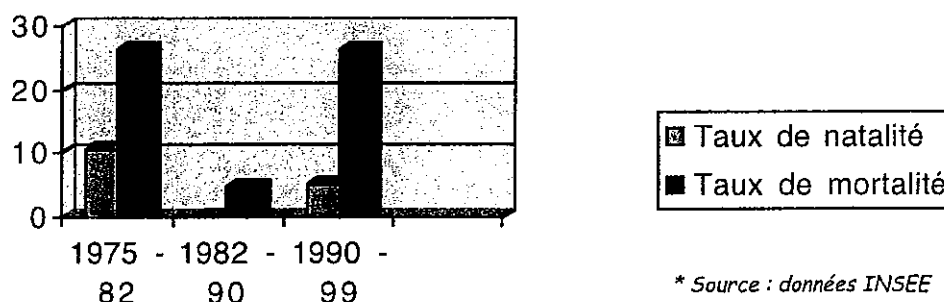
La réalisation de la carte communale, couplée avec la mise en oeuvre du schéma directeur d'assainissement, devrait permettre de pallier à plusieurs de ces handicaps.

La baisse de population est la résultante de soldes naturels et migratoires tous deux négatifs.

Composantes du taux de variation



Taux de natalité et de mortalité



* Source : données INSEE

EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ENTRE 1990 ET 1999

Années	Populat° totale	Populat° active	Taux d'activité	Populat° ayant un emploi	Populat° travaillant sur la commune*	% résidents travaillant sur la commune
1990	25	9	100 %	9	2	22 %
1999	17	6	83,3 %	5	1	20 %

* Ces données INSEE sont contredites par la municipalité, avec aucun emploi recensé dans la commune.

La population active se réduit, pour des emplois hors de la commune

La population active et le taux d'activité ont diminué entre 1990 et 1999.

La diminution d'activités (- 4 actifs avec un emploi en 9 ans, soit - 44,44 %) est proportionnelle à la baisse démographique sur la même période (- 32 % d'habitants).

En 1999, 3 actifs sont salariés et 2 sont des indépendants. Le nombre de femmes actives est passé de 2 à 3 et le nombre d'hommes actifs est passé de 7 à 2.

Le nombre moyen de personnes par ménage diminue, passant de 1,92 en 1990 à 1,54 en 1999.

Le nombre de foyer comprenant 1 personne a progressé (3 à 6 foyers), tandis que les nombres de foyers avec 2 et 4 personnes a diminué (7 à 4 foyers dans le premier cas et disparition dans le second cas) respectivement entre 1990 et 1999. Le nombre de foyers avec 3 personnes est resté stable entre ces deux dates (1 foyer).

La seule tranche d'âge qui ait augmenté entre 1982 et 1999 est celle des 40 - 59 ans. En 1999, il n'y a plus qu'un représentant de la tranche 20 - 39 ans, et aucun, depuis 1990, de la tranche 0 - 19 ans.

1.2.2 Le parc de logements est ancien

Des maisons individuelles habitées par leurs propriétaires

Le parc de logements est constitué, en 1999, de 20 habitations, dont 11 résidences principales, 7 résidences secondaires et 2 logements vacants.

La taille des habitations est moyenne puisque 45,5 % du parc des résidences principales présente des habitations de 4 pièces et plus, 27,3 % présente des habitations de 3 pièces, 18,2 % des habitations de 2 pièces et 9,1 % des habitations de 1 pièce.

Le parc de logement est nettement dominé par l'habitat ancien, avec 81,8 % des habitations réalisées avant 1949. Les 18,2 % restants ont été réalisés après 1990.

Il n'y donc pas eu de construction recensée entre 1949 et 1990, pendant 40 ans, et la reprise est récente.

LE PARC DE LOGEMENTS ET SON EVOLUTION 1968/1999

TYPE DE LOGEMENTS	1968	1975	1982	1990	1999
Résidences principales	13	10	11	13	11
Nombre moyen d'occupants des résidences principales	2,8	2,6	2,6	1,9	1,6
Résidences secondaires	0	5	6	1	7
Logements vacants	9	3	2	5	2
TOTAL	22	18	19	19	20
Logements locatifs					1

*Source : fiches profils INSEE . En 1990 les résidences secondaires sont comptabilisées avec les logements occasionnels.

Ce tableau est difficile à analyser. Globalement, le parc de logements est stable.

La part de 35 % de résidences secondaires en 1999 correspond à la moyenne de 37,5 % de résidences secondaires parmi la totalité des logements de l'ensemble du canton.

CONSTRUCTION NEUVE AUTORISEE ENTRE 1998 ET 2002

Source : SITADEL, DDE65

CONSTRUCTION NEUVE	1998	1999	2000	2001	2002
LOGEMENTS NEUFS AUTORISÉS					
Nombre : individuel pur				0	
Nombre : individuel groupé				2	
Surface habitable en m ²				34	
Consommation de terrain en ha				0,1	

La construction neuve est anecdotique

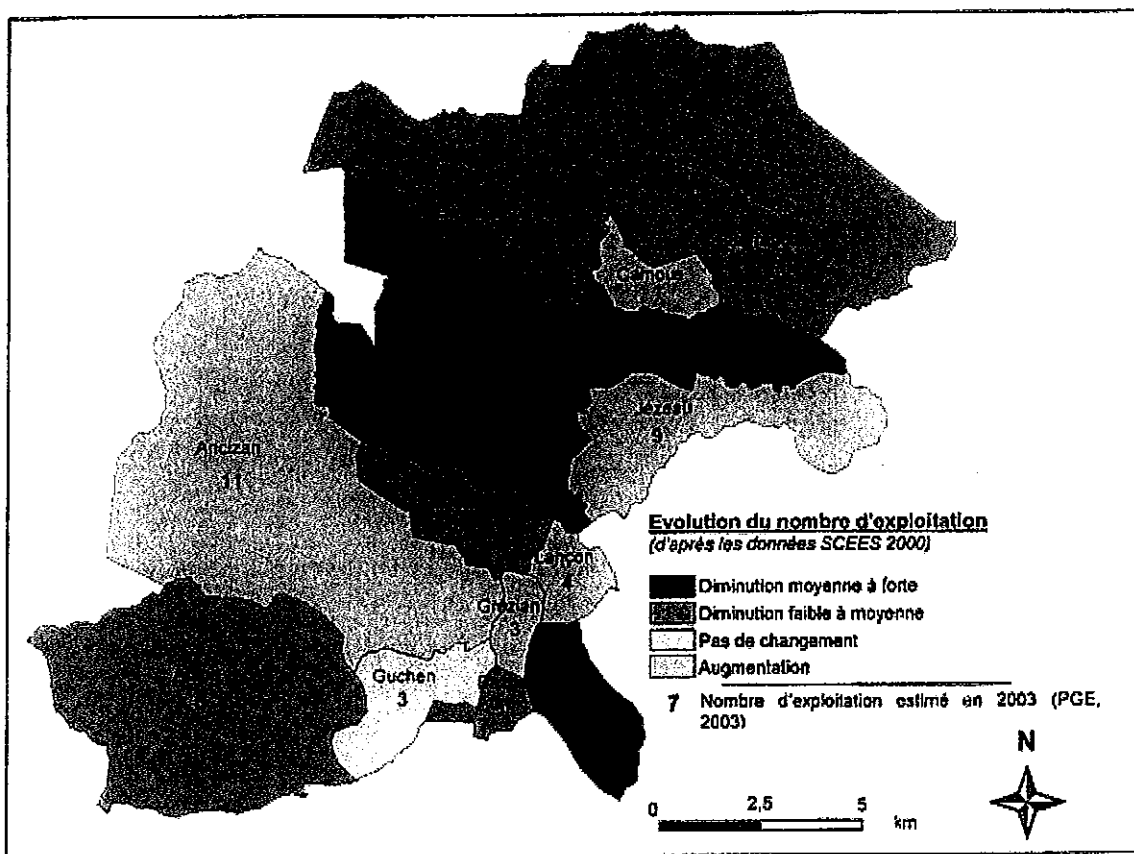
On note une autorisation pour 34 m² habitables en 2001. On ne note aucune nouvelle construction ou réhabilitation depuis 2001.

Analyse des C.U. et P.C. depuis 1999 (source registres communaux)

10 renseignements ou certificats d'urbanisme et 13 déclarations de travaux ont été déposés depuis 1999. Aucun permis de construire pour une habitation n'a été accordé durant cette période. La dynamique est donc très faible, ce qui a d'ailleurs motivé la réalisation de la carte communale et du schéma directeur d'assainissement, en vue de créer des conditions favorables à l'implantation de nouvelles constructions.

1.2.3 L'activité agricole est anecdotique

Carte 4 : Analyse de l'évolution des exploitations agricoles sur le canton d'Arreau entre 1979 et 2000



Données : Recensement Général Agricole, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, 2000 ; en dessous d'un certain nombre, les résultats sont considérés comme confidentiels et ne sont pas divulgués (c). Ce symbole signifie toutefois que l'activité en question n'est que très peu représentée.

Année	1979	1988	2000
Nombre total d'exploitations (professionnelles)	c (c)	3 (c)	3 (c)
Superficie agricole utilisée (ha)	c	58	73
Superficie toujours en herbe	c	58	73
Population familiale active sur les exploitations	c	7	5
Chefs et co-exploitants à temps complet	0	0	0

Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 26/03/2006

Année	1979	1988	2000
Cheptel bovin	c	38	c
Cheptel volailles	c	29	c
Cheptel brebis mère	c	c	c
Cheptel porcin	0	0	0

Sur 329 ha, 73 sont utilisés par l'agriculture, soit 22 % du territoire communal.

L'ensemble des terrains agricoles est constitué par des terrains toujours en herbe.

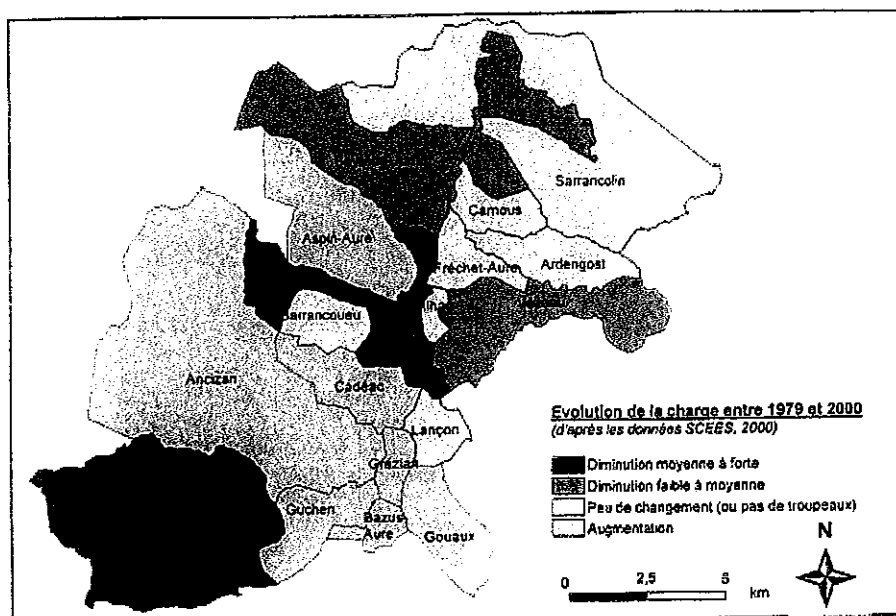
Selon la municipalité, en 2004, un seul agriculteur, qui a l'âge de la retraite, est encore en activité. En 2003, les auteurs du Plan de Gestion de l'Espace font état d'une seule exploitation sur la commune. L'activité agricole semble en passe de disparaître.

L'augmentation de surface agricole entre 1988 et l'an 2000 contraste avec le reste des indicateurs de l'activité agricole, tous très bas. L'activité agricole, si elle a pu être importante il y a quelques décennies, est aujourd'hui au plus bas.

La carte ci-dessous permet de visualiser les évolutions en charge de bétail sur l'ensemble du canton. Les situations sont contrastées, mais une certaine stabilité ressort de cette carte pour Camous.

A l'échelle du canton, la diminution du nombre d'exploitations est plus sensible qu'à l'échelle de la commune. Le contexte général est donc vraisemblablement celui d'une concentration progressive du bétail dans un nombre restreint d'exploitations. A Camous, la tendance était à l'augmentation de la charge de bétail entre 1979 et 2000, elle est restée stable depuis.

Carte 5 : Analyse de l'évolution de la charge du cheptel sur le canton d'Arreau entre 1979 et 2000



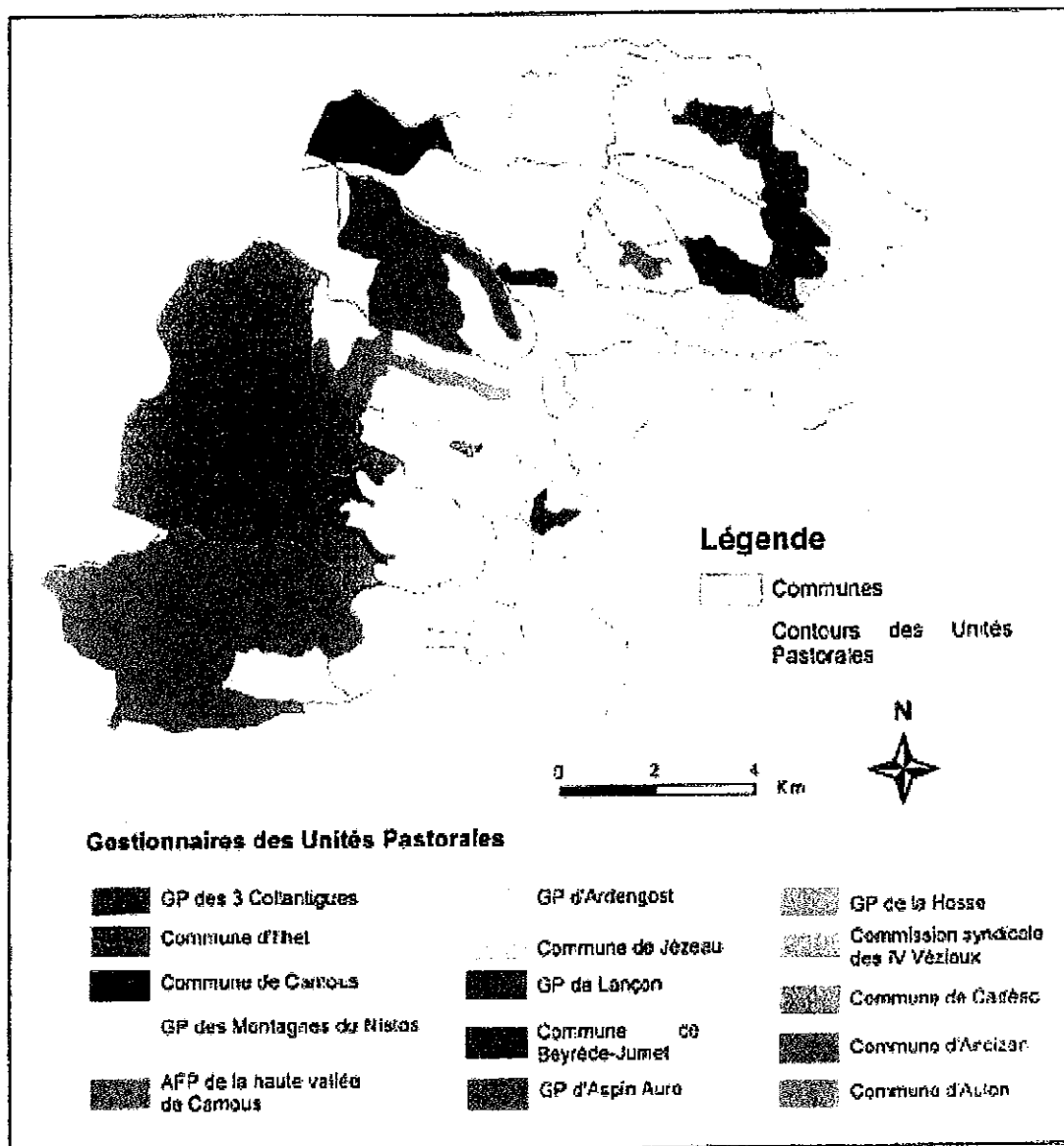
La commune de Camous est co-gestionnaire avec le Groupement Pastoral des 3 Collantigues de l'unité pastorale située sur le territoire de Sarrancolin Cf. carte ci-après.

Ce groupement pastoral est constitué des communes de Camous, Ilhet et Sarrancolin.

Il s'agit de l'unité pastorale n° 190, dite de Camous - 3 collantigues, de 187 ha.

De plus, cinq propriétaires fonciers se sont rassemblés en association foncière pastorale (AFP de la haute vallée de Camous) pour gérer une estive privée. Les terrains sont mis à disposition d'un éleveur extérieur à la commune.

Carte 6 : Localisation des différentes Unités Pastorales et gestionnaires associés (DDAF, 2003)



1.2.4 L'artisanat et les équipements publics sont très limités

Aucune activité artisanale ou industrielle n'est présente sur la commune.

Les établissements et équipements publics, patrimoine communal

- Une mairie, une petite salle des fêtes
- La commune possède trois logements communaux
- Plusieurs sentiers de randonnée qui permettent notamment de rejoindre la commune d'Ardengost ou la vallée de Barousse via le col de Sonères

La vie associative

- Association foncière et pastorale de la haute vallée de Camous
- Association de défense du patrimoine rural et montagnard de la haute vallée de Camous

La commune ne dispose d'aucune école en activité, ni de guichet de service public. Ces services sont présents à Sarrancolin, à 2,5 km au nord, accessible par la RD 929.

1.2.5 L'hébergement touristique

Un centre de vacances est situé en bord de Neste à l'écart du village. Il appartient à la commune de Belin-Belier (Gironde), et est utilisé pour des séjours ou bien loué à des groupes.

Il y a également à Camous 2 gîtes privés et de 2 chambres d'hôte privées.

La capacité d'hébergement touristique est de 12 lits dans la commune.

L'activité touristique est forte dans la vallée, mais plutôt dans la haute vallée d'Aure, au niveau des stations de ski de Saint Lary Soulan et Piau Engaly, ou encore dans la vallée du Louron. Tous ces sites prestigieux sont situés à plusieurs kilomètres au sud.

Les activités touristiques et principaux centres d'hébergement à l'échelle du canton ont été recensées dans le cadre du PGE *cf. carte en annexes.*

1.2.6 L'intercommunalité

La commune adhère aux structures intercommunales suivantes :

- Communauté des communes d'Aure, qui regroupe 9 communes : Ardengost, Arreau, Aspin-Aure, Camous, Ilhet, Fréchet-Aure, Jézeau, Pailhac, Sarrancolin.

L'arrêté préfectoral n° 2003 - 353 - 2 qui porte création de la communauté de communes lui attribue les compétences suivantes :

Aménagement de l'espace : schéma directeur de développement et d'aménagement de l'espace, coordination des plans d'aménagement de l'espace ;

Développement économique : aménagement, entretien et gestion des nouvelles zones et nouveaux lieux d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et touristiques d'intérêt communautaire à l'exception de la partie classée du Col d'Aspin. Actions de développement économique sur ces zones et lieux, valorisation des activités agricoles et forestière, valorisation des activités touristiques ;

Protection et mise en valeur de l'environnement : collecte, traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés, contrôle des assainissements autonomes ;

Aménagement et entretien de la voirie : voirie communale et rurale ouverte à la circulation automobile à l'exception des équipements et réseaux, création, gestion et entretien ;

Equipements sportifs et culturels : création et gestion des nouveaux équipements d'intérêt communautaire ;

Action sociale : politique de l'habitat, du logement et du cadre de vie : mise en place d'OPAH ;

- SMICTOM de la vallée d'Aure (compétence ramassage déchets)

= Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. Les déchets sont stockés à Grézian, puis repris et traités par la structure suivante ;

- SMECTOM de Lannemezan (compétences traitement déchets)

= Syndicat Mixte d'Enlèvement, de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères ;

- SIVOS d'Arreau et de ses vallées

= Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Regroupe 51 communes qui financent notamment le fonctionnement du collège d'Arreau ;

- Syndicat de télévision des vallées d'Aure et du Louron.

1.3 ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

1.3.1 L'urbanisation du village est traditionnelle

L'urbanisation est groupée, et plusieurs granges et maisons émaillent le territoire de Camous

Le village ancien Cf. planches photographiques

Le village a conservé les caractéristiques d'architecture et d'organisation de l'espace traditionnelles, qui en font l'intérêt. Ce caractère, conservé notamment en raison du faible nombre de constructions récentes, doit inciter à créer un cadre très qualitatif lors des futures constructions.

Le bâti au cœur du bourg est organisé en L ou en U. Les bâtiments délimitent des cours ou des jardins Cf. planches CAUE ci-dessous. Le bâti en périphérie du village est constitué de bâtiments plus petits qui correspondent vraisemblablement à d'anciennes granges.

L'architecture garde une certaine homogénéité au niveau des toitures, avec l'ardoise en matériau dominant. Par contre l'apparence du bâti est plus disparate, avec des murs en pierre apparente ou bien des murs couverts de crépis de couleur grise ou claire. Pour quelques bâtiments, les pierres sont issues des grès rouges proches, ce qui constitue une particularité locale.

L'état de conservation du bâti est inégal dans la commune, mais d'une façon générale les toitures sont en bon état.

En vision lointaine, depuis le village de Jumet (commune de Beyrède-Jumet), sur le versant en rive gauche de la Neste, le village apparaît très groupé. L'église, l'ancienne école, l'habitation en bordure de la voie ferrée (ancien garde-barrière) et divers bâtis techniques sont plus dispersés en direction du pont sur la Neste dans la partie basse du village.

L'église et l'ancien garde barrière sont les seuls bâtiments clairement visibles depuis la RD 929. Le bâti du village est en partie masqué par ces deux bâtiments et par la ripisylve de la Neste.

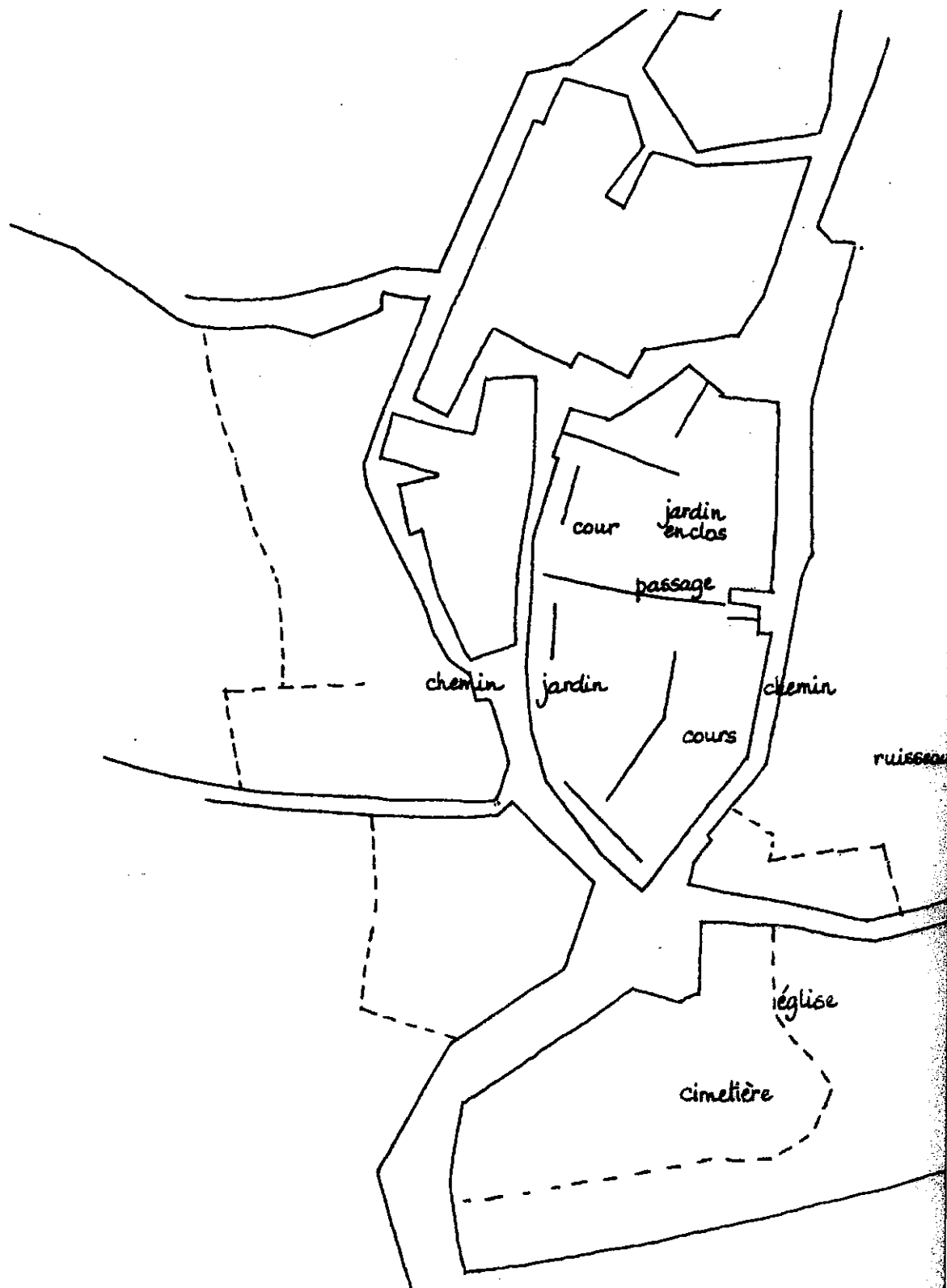
Le village est très petit, et toutes les rues peuvent faire office d'espace public. Lors de nos passages, la terrasse de l'ancienne école semblait jouer plus particulièrement le rôle de lieu de rencontre.

La commune dispose de 3 logements communaux, dont deux dans l'ancienne école.

**Extrait de "l'art de bâtir en vallée d'Aure"
du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement**



Extrait de "l'art de bâtir en vallée d'Aure" du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement



Le bâti récent Cf. planches photographiques

Il est constitué de bâtiments techniques au bas du village, notamment le transformateur/local poubelles contre la voie ferrée. Bien qu'à vocation technique, l'architecture traditionnelle a été respectée dans les grands principes : toiture en ardoise, faibles débords, bloc homogène.

Le centre de vacances Cf. planches photographiques

Le centre de vacances est composé de grands bâtiments collectifs, avec de nombreuses fenêtres. Le lien avec l'architecture traditionnelle est distant. Ces bâtiments sont très discrets dans le paysage.

Les granges foraines et l'habitat isolé Cf. planches photographiques

Une trentaine de granges foraines sont disséminées sur le territoire communal. En trois endroits, Hountagnères-Esponnes et Chagarde, ces granges sont associées à une maison d'habitation. L'une de ces maisons est encore habitée, l'autre est utilisée occasionnellement et la dernière est en ruine. A Chagarde, la maison et les granges qui l'entourent constituent un petit hameau. Dans la monographie de 1887, il est écrit "Le village est formé d'un groupe de 18 maisons, comptant 70 habitants, et d'un hameau de 7 maisons comptant 31 habitants" ; ce hameau regroupait en fait les hameaux de Chagarde (3 maisons) et de Traouessères (4 maisons). Les habitants de ces hameaux représentaient alors 1/3 de la population communale.

Les granges de Chagarde sont remarquables par l'utilisation de grès rouge en matériau de construction ; en effet, il est très rarement utilisé dans les granges du département. La teinte de ce matériau ressort d'autant plus dans son cadre forestier. Les granges de Chagarde sont déconnectées du village de Camous en termes de réseau routier. La voie d'accès débute à Sarrancolin, à 2,5 km au nord de Camous, puis passe par la commune d'Ilhet. D'ailleurs les communes de Sarrancolin et d'Ilhet comptent environ une centaine de granges chacune, et 90 pour la commune de Beyrède-Jumet en face, sur les 500 existantes dans le canton d'Arreau. Ces chiffres confirment l'intérêt patrimonial majeur des granges dans ce secteur.

La municipalité est très attachée à la préservation de l'ensemble de ce patrimoine bâti étant donné son importance numérique et le rôle qu'il a joué dans l'histoire de la vallée. Sa préservation devrait contribuer à conserver l'identité locale, c'est une volonté forte des élus.

La municipalité ne souhaite pas pour l'instant développer de nouvelles habitations dans ces secteurs, mais seulement permettre l'aménagement et la transformation des structures existantes (granges ou maisons) afin d'assurer leur pérennité.

1.3.2 Les équipements techniques

Camous est desservi par un seul axe routier

La RD 929, axe routier franco-espagnol qui longe toute la vallée d'Aure dessert Camous, via un pont sur la Neste. Le village est donc légèrement à l'écart de cet axe : on ne vient pas à Camous par hasard.

Un car SNCF dessert toute la vallée, dont la commune de Camous, depuis Lannemezan plusieurs fois par jour.

La municipalité projette l'élargissement du chemin de Coste, au nord du village, pour desservir de nouvelles parcelles potentiellement constructibles. Le principal frein à cette réalisation est financier.

La municipalité projette de transférer le chemin de Chagarde en voie communale.

L'alimentation en eau potable *Cf. plan du réseau eau potable page suivante*

La commune dispose d'une source d'eau potable permanente à proximité de l'Arrieu, au niveau du lieu-dit Coste (parcelle 362). L'eau est ensuite acheminée vers un réservoir de 70 m³ en amont du village. L'ensemble du village est alimenté à partir des canalisations de diamètre 50 ou 80 en acier à partir du réservoir.

La capacité est juste suffisante pour faire face à l'arrivée de 70 personnes supplémentaires l'été à la colonie.

L'arrêté préfectoral du 28 octobre 1997 relatif à l'autorisation et à la protection de la source alimentant la commune de Camous n'a pas fait l'objet de publication auprès du service des hypothèques et n'a pas été notifié aux propriétaires concernés. Suite à un complément d'expertise réalisé par l'hydrogéologue agréé, les limites du périmètre de protection ont été modifiées, et doivent faire l'objet d'une nouvelle procédure.

Le réseau de défense incendie

Deux bornes incendie de 70 mm équipent le village. *Cf. plan du réseau eau potable page suivante.*

Cet équipement est insuffisant. Une installation sur la conduite forcée EDF est à l'étude pour permettre un branchement pour les pompiers. De même un accès à la Neste sera aménagé à côté de la future station d'épuration.

Collecte et traitement des eaux usées *Cf. schéma en pages suivantes*

Un Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé en 2001.

Le paragraphe ci-dessous est extrait de la conclusion de ce document :

"A l'issue du schéma directeur, la commune de Camous a opté pour un assainissement collectif de la zone urbanisée du village, le reste de la commune restant en assainissement non collectif. ... En ce qui concerne les zones d'assainissement non collectif, ... on se trouve dans un contexte plutôt défavorable voire inapte ; les filières préconisées sont en général du type "filtre à sable vertical drainé" avec parfois nécessité de réaliser des travaux de terrassement importants à cause de fortes pentes." Note : ces contraintes peuvent poser un problème pour la réfection de certaines granges.

Le réseau d'assainissement collectif prévu parcourt tout le village, pour se diriger vers une station d'épuration qui sera réalisée en bordure de la Neste. De nouvelles habitations en amont devraient pouvoir être raccordées sans difficultés. Le centre de vacances dispose d'un assainissement autonome, et ne sera pas raccordé au réseau collectif.

Note : d'après la circulaire n° 97-31 du 17 février 1997, une distance de 100 m doit être retenue entre une station d'épuration et une habitation. Cette distance peut être réduite si des précautions particulières de réduction des nuisances sont appliquées.

La base de calcul pour l'assainissement collectif est 130 équivalents-habitants. Le type de traitement n'est pas prévu dans ce document.

Collecte et élimination des déchets

La commune adhère au SMICTOM de la vallée d'Aure et au SMICTOM de Lannemezan
Cf. chapitre 1.2.6.

La collecte a lieu 2 fois par semaine entre le 14 juillet et le 15 août, 1 fois par semaine le reste de l'année. Des collectes sélectives sont prévues par la communauté de communes d'Aure à échéance 2005 - 2006.

Deux déchetteries sont situées à quelques kilomètres dans la vallée, dans les communes de Grézian et de Hèches.

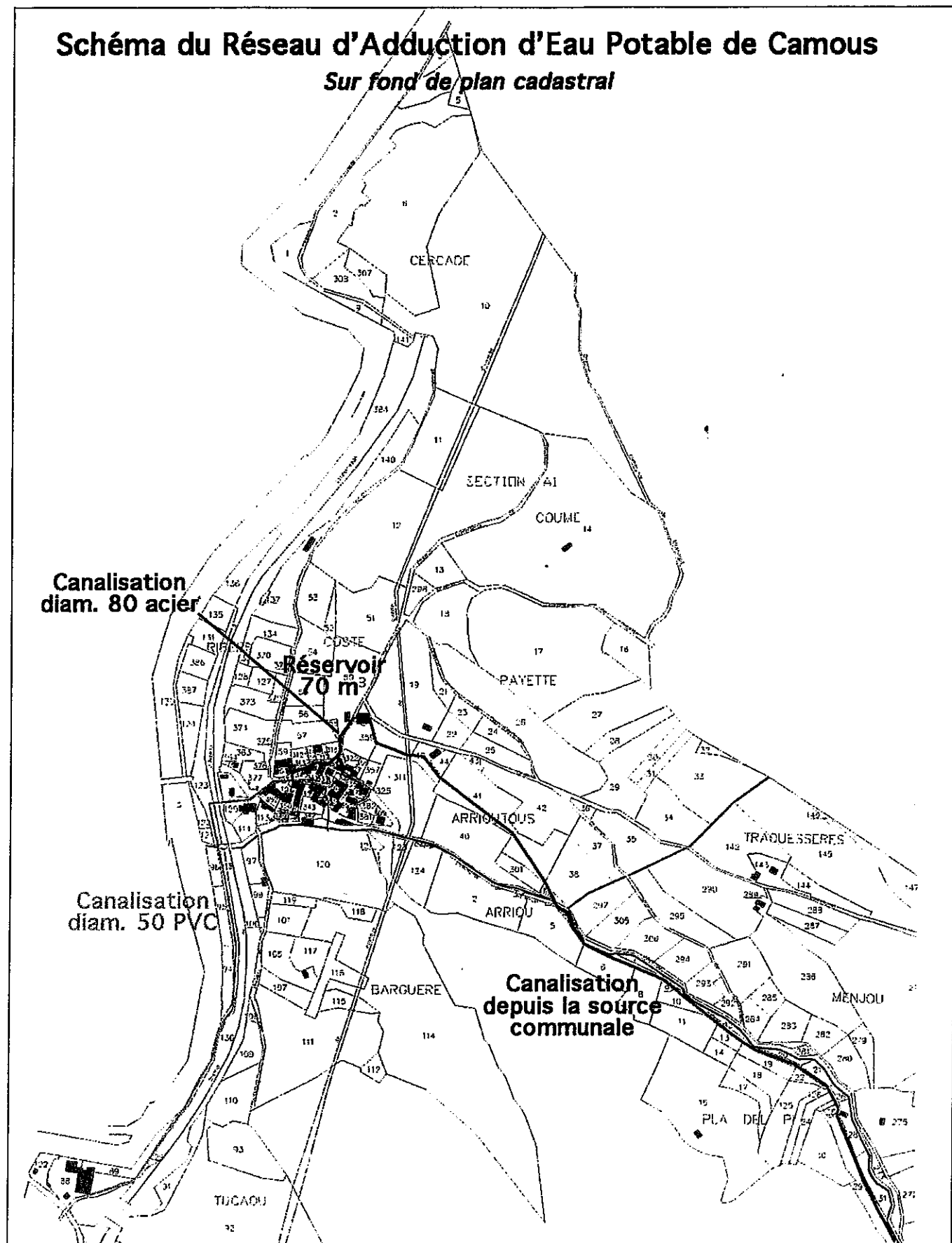
Réseau électrique

Un poste de transformation de 20000 Volts est présent à proximité du pont sur la Neste.

Les hameaux de grange sont desservis par une ligne de 20000 Volts.

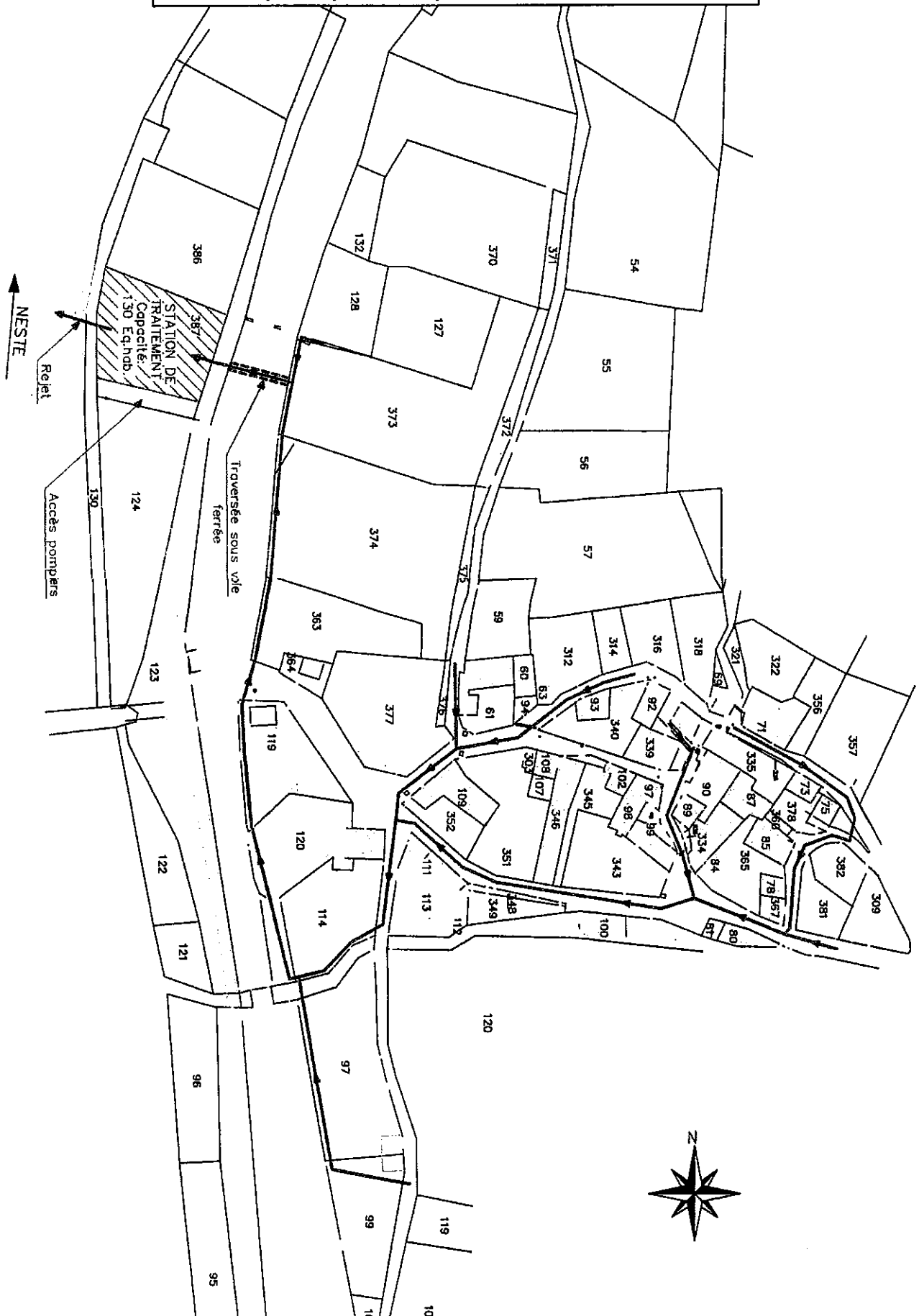
Schéma du Réseau d'Adduction d'Eau Potable de Camous

Sur fond de plan cadastral



Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 26/03/2006

Equipements prévus pour l'assainissement collectif
 d'après le plan fourni par la SCP Molis - Thierion



Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 26/03/2006

1.3.3 Les autres contraintes à l'aménagement

Les servitudes publiques *Cf. plan en annexe*

- Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier : si aucune forêt ne fait l'objet de plan d'aménagement, la commune est cependant concernée par la limite des 500 m.

- Servitude de halage et de marche pied ; conservation du domaine public fluvial, en bordure de la Neste.

- Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales ; cette servitude est située en rive gauche de l'Arriou, avec un périmètre de protection rapproché assez restreint et un périmètre de protection plus vaste qui s'étend en amont de la source, au niveau du lieu-dit Costes ; le périmètre inclut quelques granges.

- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations d'eau pour l'hydroélectricité ; la canalisation en béton passe à l'arrière du village.

- Servitudes relatives au chemin de fer ; l'axe de la voie ferrée est en rive droite de la Neste, plus ou moins parallèle à celle-ci. Cette voie ferrée n'est plus utilisée actuellement au niveau de Camous, mais seulement en aval à partir de Beyrède-Jumet.

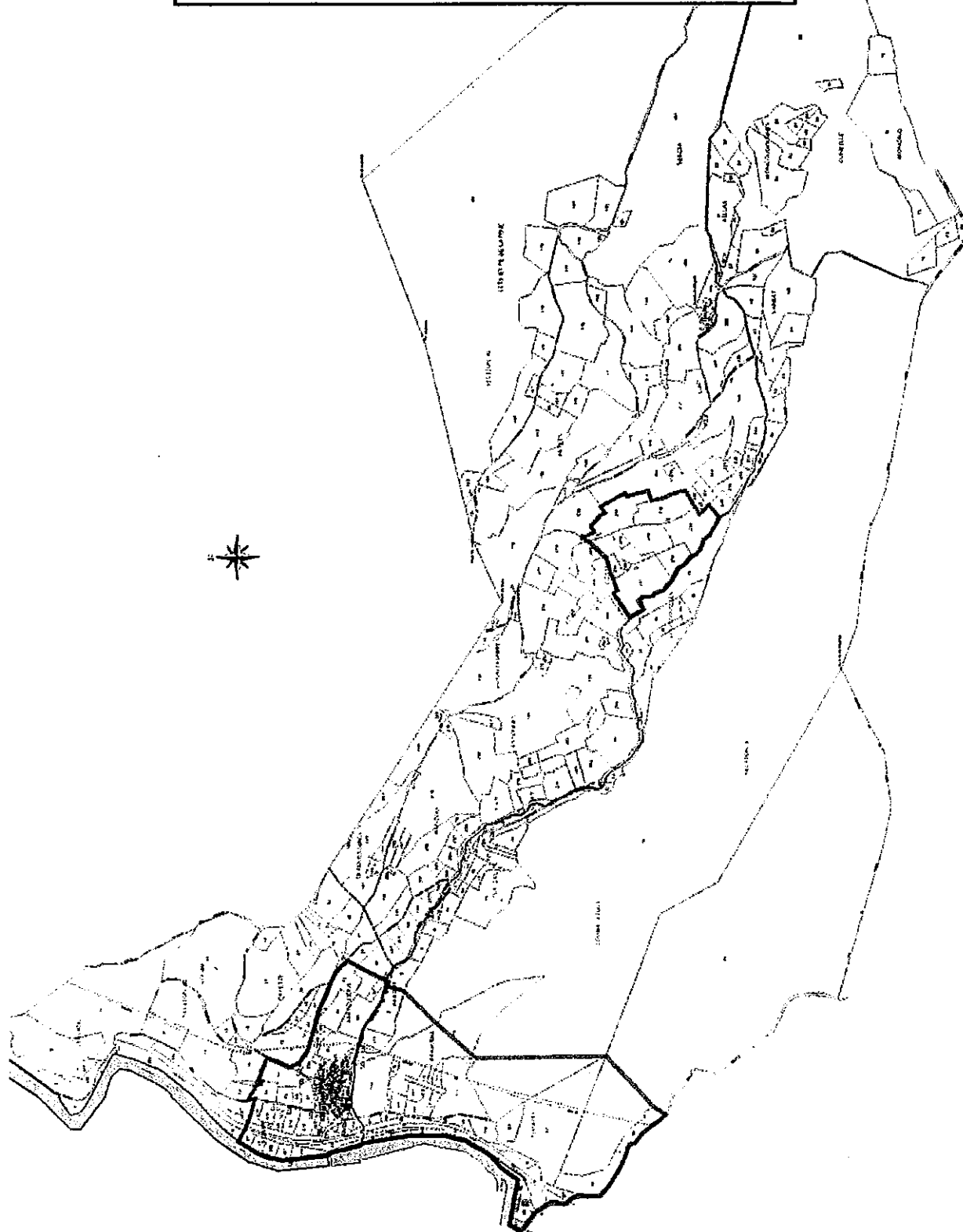
1.3.4 Documents d'urbanisme existants

L'arrêté préfectoral n° 2003-94-2 du 4 avril 2003 porte la création de deux Zones d'Aménagement Différée sur la commune : la première qui s'étend de part et d'autre du village, bordée par la Neste, et la seconde au niveau du lieu-dit Costes. Ces zones sont créées pour que la commune de Camous puisse préempter lors de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement ayant pour objet :

- la mise en oeuvre d'une politique locale de l'habitat,
- le développement des loisirs et du tourisme,
- la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti,
- l'accueil, le maintien ou l'extension d'activités économiques,
- la réalisation d'équipements collectifs,
- la lutte contre l'insalubrité,
- la constitution de réserves foncières.

Ce document n'a pas eu d'effet depuis sa création.

Zones d'Aménagement Différé sur le territoire de CAMOUS



Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 26/03/2006

1.4 PRISE EN COMPTE DES PROJETS COMMUNAUX ET INTER-COMMUNAUX

1.4.1 Les projets communaux

- Mise en place d'un réseau d'assainissement collectif et d'un traitement ; le schéma directeur a été réalisé, et les plans des futures canalisations dressés. L'enquête publique est prévue pour le printemps 2005 et la réalisation des travaux pour 2005 / 2006.

- Voirie : - élargissement du chemin de Coste, en vue de permettre l'accès à de nouvelles parcelles constructibles,

- goudronner le chemin de Chagarde, par le biais de la Communauté de communes d'Aure,

- mise à jour du classement de la voirie communale.

- Electricité : mise en place d'un transformateur intermédiaire entre le bas de la vallée et les hameaux de granges, et extension du réseau dans ces hameaux de granges.

- Amélioration de la défense incendie

- Recherche d'une nouvelle ressource en eau.

1.4.2 Les documents d'urbanisme des communes voisines

En raison de la situation géographique du village de Camous, l'urbanisation des communes voisines n'a aucune incidence sur celle de Camous. Dans un cadre plus général, le maintien, voire la création, de certaines activités économiques dans les communes environnantes peut impulser une nouvelle dynamique dans le secteur.

Ardengost : POS du groupement d'urbanisme du Louron approuvé le 29 avril 1981

Beyrède-Jumet : POS approuvé le 28 avril 1995

Fréchet-Aure : Carte communale en cours

Ilhet : pas de document d'urbanisme

Sarrancolin : le Plan Local d'Urbanisme est en cours de révision. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, déjà réalisé, comprend des créations de nouvelles zones d'activité économique qui pourraient impulser une nouvelle dynamique économique et démographique dans ce secteur.

1.4.3 Le Plan de Gestion de l'Espace

Le Plan de Gestion de l'Espace du canton d'Arreau a été finalisé en octobre 2003.

Le dossier se décompose en trois tomes :

Tome 1 : Analyse de la situation générale du canton d'Arreau

Tome 2 : Synthèse/objectifs/fiche action

Tome 3 : Atlas cartographique

Plusieurs cartes et éléments utilisés dans ce rapport ont été extraits de ce document.

Les fiches actions du tome 2 concernent 8 thèmes. Nous avons extrait quelques actions qui pourraient concerner plus particulièrement Camous :

- **Paysage**
- **Agriculture et pastoralisme**
- **Sylviculture**
- **Ressource en eau**
- **Espaces naturels**

On note plus particulièrement l'action suivante :

Mettre en place des actions visant à protéger et valoriser certains sites naturels remarquables

- **Tourisme et loisirs**
- **Cadre de vie**

On note plus particulièrement les actions suivantes :

Mettre en place une signalétique d'entrée de village permettant une identification à la vallée ;

Engager des opérations façades ;

Encourager les opérations d'embellissement chez les propriétaires privés ;

Faire un inventaire et engager un programme de restauration du petit patrimoine bâti.

- Urbanisme

On note plus particulièrement les actions suivantes :

Assurer la cohérence des nouvelles constructions avec l'existant, "mettre en place un plan d'urbanisme par commune"

Valoriser le patrimoine granges foraines, et sauvegarder celles qui présentent encore un usage pastoral

Mettre en place un Plan d'Urbanisme cantonal ou intercommunal

Mettre en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) communale ou intercommunale

A ce jour, la commune a engagé deux actions :

Espaces naturels, "mettre en place des actions visant à protéger et valoriser certains sites naturels remarquables". Une étude est en cours pour la création d'une Réserve Naturelle Régionale.

Urbanisme, "mettre en place un plan d'urbanisme par commune" : réalisation en cours de la carte communale.

1.5 PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT

Les indicateurs récents montrent une diminution démographique. L'ouverture de nouvelles zones à la construction impulsera le développement démographique.

A titre de comparaison, le rythme de progression démographique dans le canton est de + 2,5 % entre 1990 et 1999.

Ce rythme n'est pas significatif à l'échelle de la commune.

Le projet d'ouverture à la construction de deux nouvelles zones pourrait permettre l'implantation d'une vingtaine de nouvelles constructions, soit, avec une moyenne de 1,6 habitants par logement, environ 30 habitants supplémentaires, soit une évolution de 200%.

Ces hypothèses permettent de donner un ordre de grandeur du développement de la commune, mais restent indicatives.

1.6 SYNTHÈSE ET ENJEUX

1.6.1 Synthèse de l'état des lieux

Camous est une petite commune de montagne où l'exode rural a été très fort et qui n'accueille plus d'activité. L'activité traditionnelle, l'agriculture, a presque disparu, les estives connaissent encore une certaine fréquentation. Mais cette commune, bien que située sur un axe très fréquenté, est restée un peu à l'écart de la nouvelle activité dominante de la vallée d'Aure : le tourisme.

Les terrains ne sont pas faciles à viabiliser. Du coup, le bourg s'est peu développé, mais a gardé son aspect traditionnel. De même, le reste du territoire communal, d'abord difficile (pente, fort boisement, falaises et rochers,...), est abandonné par l'élevage mais présente des intérêts naturalistes forts.

La question est pour cette commune de trouver le moyen de s'insérer dans la vie de la vallée avec ses caractéristiques qui peuvent être vécues soit comme des handicaps soit comme des atouts.

1.6.2 Les enjeux majeurs de la carte communale

Conserver l'harmonie de l'urbanisation du bourg traditionnel tout en permettant une évolution modérée de l'urbanisation

--> Trouver les secteurs en lien direct avec l'existant qui puissent être aménagés à des coûts raisonnables pour une petite commune de 17 habitants afin d'accueillir de nouvelles habitations.

Etant donné la configuration du bourg actuel, seules deux possibilités s'offrent :

- le secteur nord du bourg (quartiers Coste et Ribere) ;
- le secteur Sud, quartier Barguère.

L'Arrieu, la conduite d'eau et l'ensemble voie ferrée-Neste constituent des barrières physique et paysagère à prendre en compte.

--> La construction de résidences principales serait à privilégier pour dynamiser la vie sociale et la pyramide d'âge du village ; le parc d'hébergement touristique pourrait aussi augmenter.

Conserver le patrimoine bâti des granges avec sa qualité architecturale :

--> Permettre leur rénovation, extension, changement de destination, et éventuellement de nouveaux bâtiments liés à l'agriculture,

--> Réaliser de bonnes conditions de desserte (voirie, électricité, ...).

Pour réaliser ces objectifs la commune peut s'appuyer sur :

- la carte communale qui donnera un cadre spatial, mais sans contrainte qualitative,
- la dynamique créée par la Communauté de Communes d'Aure (aide à la réflexion et éventuels financements),
- l'atout que constitue son milieu naturel, à valoriser au travers d'une réserve naturelle (Reconnaissance, préservation et mise en valeur).

2 CHOIX DE LA COLLECTIVITE ET ZONAGE RETENU

La municipalité a choisi de concentrer l'effort pour une urbanisation nouvelle à proximité immédiate du village

La commune de Camous a choisi favoriser au maximum les possibilités d'extension de l'urbanisation en continuité avec le bourg actuel. Les espaces propices ne sont pas très nombreux étant donné la configuration physique des lieux. L'ensemble des prés encore plus ou moins utilisés par l'agriculture contre le village sont aussi les parcelles les plus faciles à viabiliser et à raccorder au bourg existant. L'activité agricole n'étant plus exercée que par une personne, sans projet de reprise, le choix a été fait par la municipalité de prévoir la reconversion de ces espaces vers l'accueil de nouveaux résidents. Cet accueil est indispensable pour revitaliser la vie sociale du bourg et pour participer aux financements d'équipements publics lourds incontournables tels l'assainissement, l'eau potable, etc.

La présence dans les zones intermédiaires d'anciennes maisons, hameaux ou groupes de constructions traditionnelles aurait pu donner lieu à des constructions nouvelles dans leur continuité. La volonté communale a été cependant de préserver l'existant, ce que permet le règlement des zones non constructibles, rappelé en italique ci-dessous.

Il faut bien rappeler à ce stade que dans les zones non constructibles des cartes communales l'article L124-2 permet "l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ; les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles".

Dans les zones constructibles sont autorisées en plus les constructions nouvelles et notamment les habitations nouvelles.

Extension Nord : Le quartier Coste/Ribere

Ce quartier pourrait s'articuler sur l'ancien chemin rural qui va de Camous à Ilhet, en continuité directe avec le bâti existant. Une desserte en boucle de la zone est possible en revenant ensuite contre l'emprise de la voie ferrée. L'idée est de vraiment créer un quartier, ou un nouvel îlot bâti, il doit donc être en continuité avec l'ancien bourg par les bâtis mais aussi par les voies et sans impasse.

La difficulté de cette réalisation sera l'élargissement du chemin Coste qui se situe au niveau d'un grand talus ; les terrains aval ont déjà été acquis mais le coût technique reste élevé.

Les facteurs de délimitation sont constitués par la pente à l'Est et au Nord et par la voie ferrée à l'ouest.

Extension Sud : Le quartier Barquere

Au Sud de l'Arrieu, un ensemble de parcelles un peu mamelonnées peut recevoir quelques bâtiments qui feraient le vis-à-vis du bourg actuel sur l'autre rive. Là aussi ce quartier pourrait être desservi par une voie traversante ; en bas, elle peut se brancher sur le chemin rural de Fréchet qui vient de l'église et, en haut, elle pourrait reprendre l'accès actuel à la parcelle 120 en traversant le ruisseau vers le haut du village.

Le schéma en page suivante indique une des manières de desservir ces zones.

Cependant la carte communale ne permet d'avoir un schéma d'aménagement de zone opposable au tiers mais son zonage, couplé aux outils que sont le droit de préemption et la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), peut favoriser ce type d'aménagement de l'espace.

Ceci aboutit à 3,8 ha de zones urbaines (1,15 % du territoire communal), d'un seul tenant. Environ 66 % de ces surfaces ne sont pas encore urbanisées (2,5 ha : 1,5 ha au nord, 0,97 au sud). Ceci permet très largement de couvrir les besoins à dix ans voir plus.

La zone intermédiaire : les hameaux de Chagarde/Artets et de Traouesseres/Hountagnères

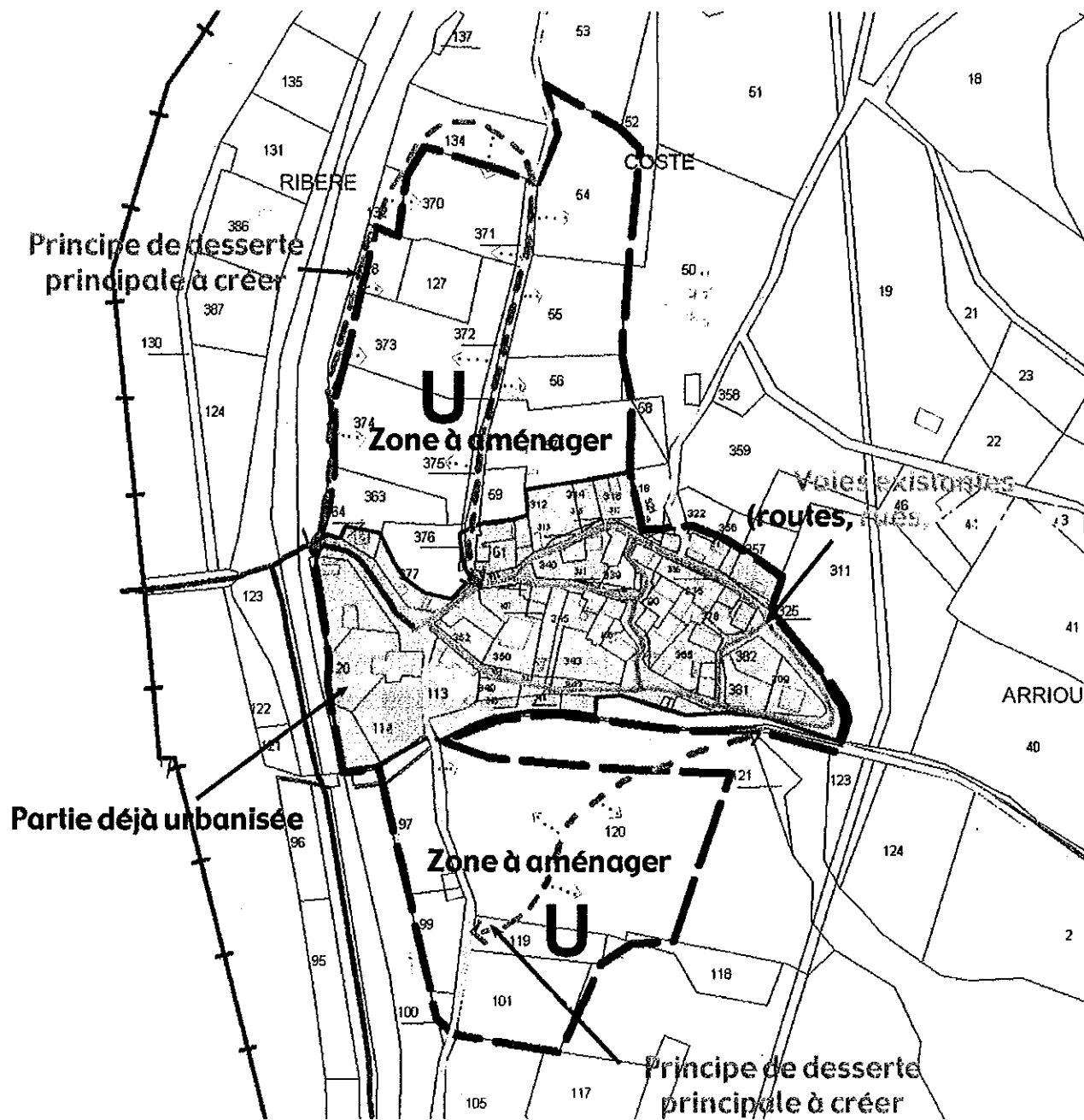
Dans le paragraphe 1.3.1 "Les granges et l'habitat isolé", nous avons expliqué l'importance numérique et historique de ce patrimoine bâti, et l'attachement de la municipalité à le faire vivre.

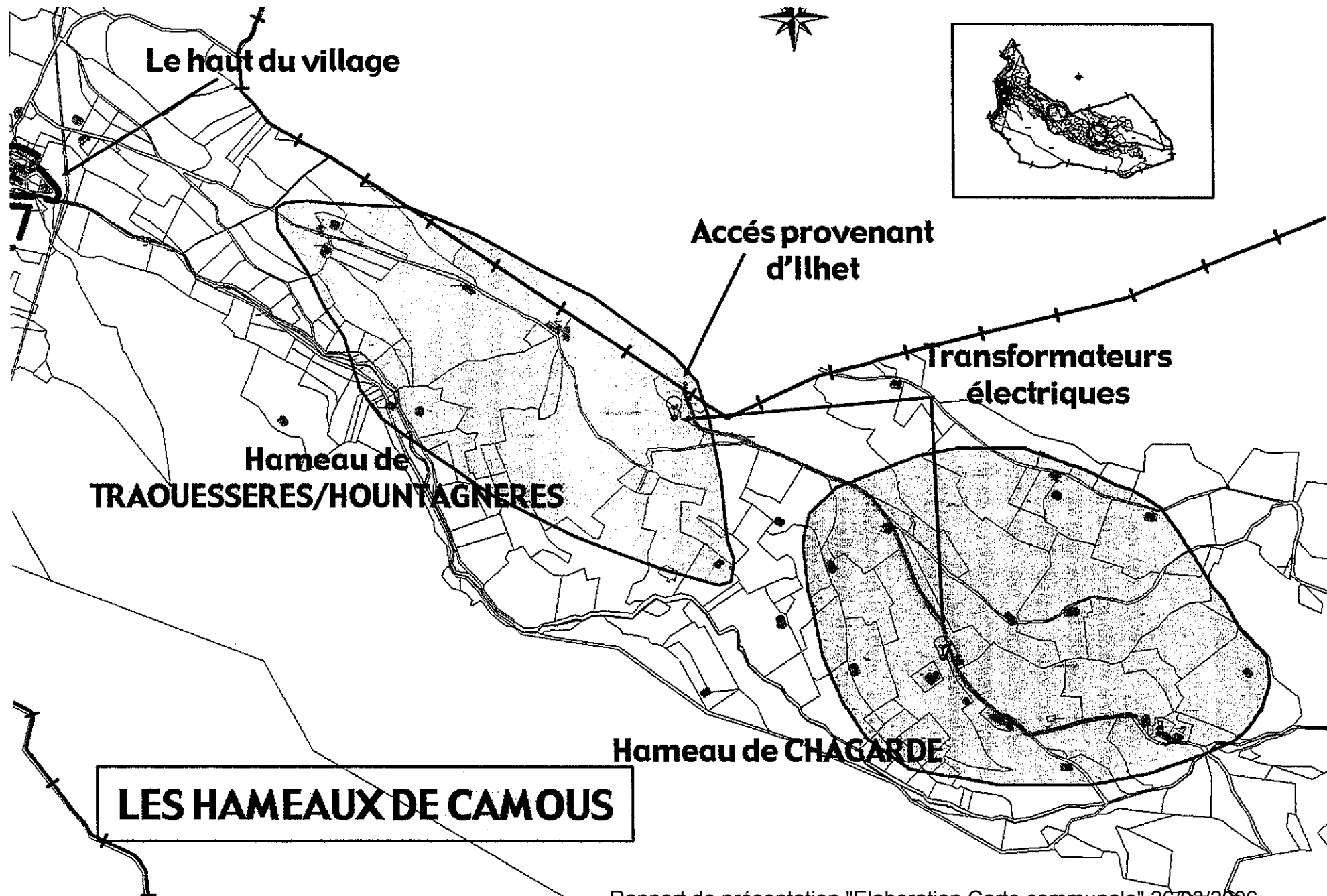
Bien que les différents textes de la loi montagne et des lois d'urbanisme (SRU,2000 et UH 2003) permettent de créer des zones constructibles dans la continuité de ces constructions, la municipalité ne souhaite pas qu'il y ait de nouvelles habitations dans ces secteurs. C'est pourquoi elle n'a pas créé de zone constructible là.

Cependant elle a décidé de mettre en oeuvre une bonne desserte par les voies et le réseau électrique afin de favoriser la transformation des anciens bâtiments en habitations. La route de Chagarde doit donc être goudronnée. Un transformateur électrique est déjà installé près de Chagarde, un deuxième va l'être à Hountagnères.

Ainsi à partir de ces deux transformateurs deux ensembles de bâtiments pourront être desservis constituant deux sortes de hameaux, l'un d'une quinzaine de bâtiments et l'autre d'environ 8 bâtiments. Ces deux ensembles sont localisés sur le plan en page suivante.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DES NOUVEAUX QUARTIERS





3 INCIDENCE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

- Le milieu naturel : l'impact est négligeable étant donné la faible superficie comparée à celle du territoire communal et de la concentration des zones à urbaniser autour du village actuel ; les zones d'urbanisation future s'installeront sur des parcelles de prés et de pâturage. Quelques haies (chemin Coste), arbres isolés et bosquets (quartier Barguere) sont menacés par les aménagements. La mise en œuvre du schéma d'assainissement devrait permettre de limiter l'impact des constructions actuelles et à venir sur le milieu aquatique.

- Le paysage : les zones d'urbanisation future sont par contre très importantes par rapport à la surface bâtie actuelle et sont situées en avant-plan par rapport au village depuis les points de vue principaux (route départementale, rue d'accès, versant Jumet) ; le village actuel sera "noyé" dans le paysage par les quartiers nouveaux.

L'autre risque est celui du mitage du fait que les zones sont grandes et que rien ne permet de dire si elles se rempliront entièrement malgré l'absence de terrain à bâtir à un coût raisonnable dans le haut de la vallée d'Aure.

Là encore l'impact est à relativiser au regard de la surface concernée.

- L'agriculture : le zonage condamne l'essentiel des prés de fauche autour du village. L'activité agricole n'est plus exercée que par une personne, sans projet de reprise. Actuellement, il serait déjà difficile d'installer un nouvel agriculteur, les surfaces de fauche ne sont pas suffisantes sur le bas de la commune, c'est trop restreint et morcelé, seules les surfaces intermédiaires et les estives sont suffisantes. La réduction de la surface agricole aux abords du village n'est donc pas pénalisante vis-à-vis d'une éventuelle installation d'une exploitation sur la commune.

- Les risques naturels : lors de l'aménagement de la zone Sud, la collectivité devra se rapprocher des services de Restauration des Terrains de Montagne pour évaluer plus précisément la petite zone de risque de glissement de terrain en rive gauche de l'Arriou.

- De la capacité des réseaux : le facteur limitant dans les réseaux actuellement est l'assainissement. La collectivité va devoir faire des efforts financiers importants pour desservir la zone déjà bâtie. Le schéma du réseau a été prévu pour raccorder les zones d'urbanisation future.

Le réseau d'eau devra être aussi remis à niveau mais ceci est à faire de toutes façons, extension urbaine ou non.

Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 26/03/2006

4 ANNEXES

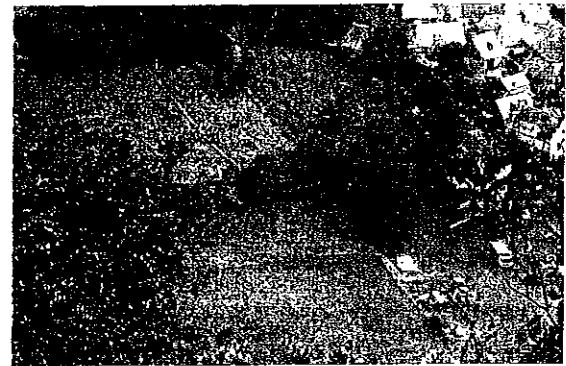
Planches photographiques

Carte des ZNIEFF, extraite du Plan de Gestion de l'Espace

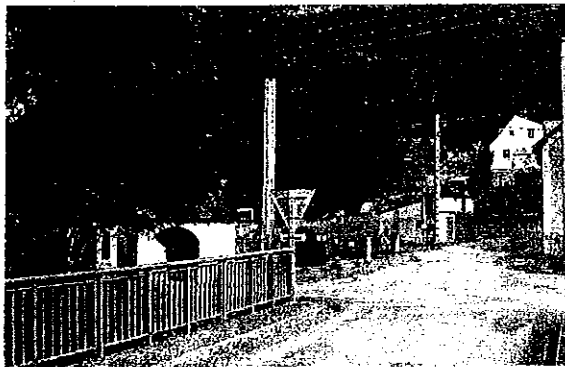
Extrait de l'atlas des servitudes d'utilité publique, d'après la DDE 65



Le territoire communal est très boisé



Lieu-dit Coste, où la commune envisage une extension du village



Entrée de la commune vue depuis le pont sur la Neste



Chemin de la Chagarde



Granges de la Chagarde



Salle des fêtes sur l'Arrieu à gauche ; Place avec un abreuvoir public au premier plan



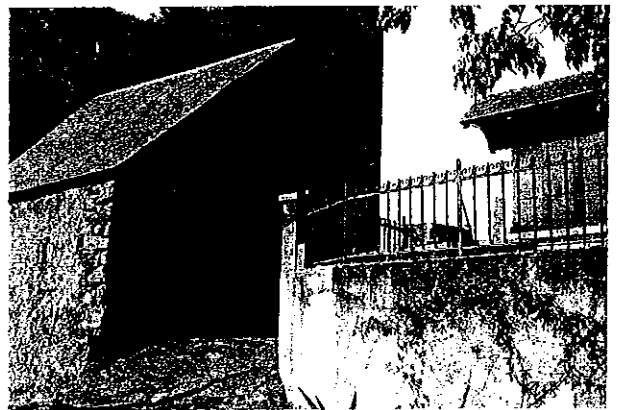
Bâti dans la partie amont



Vue de l'extrémité amont du village

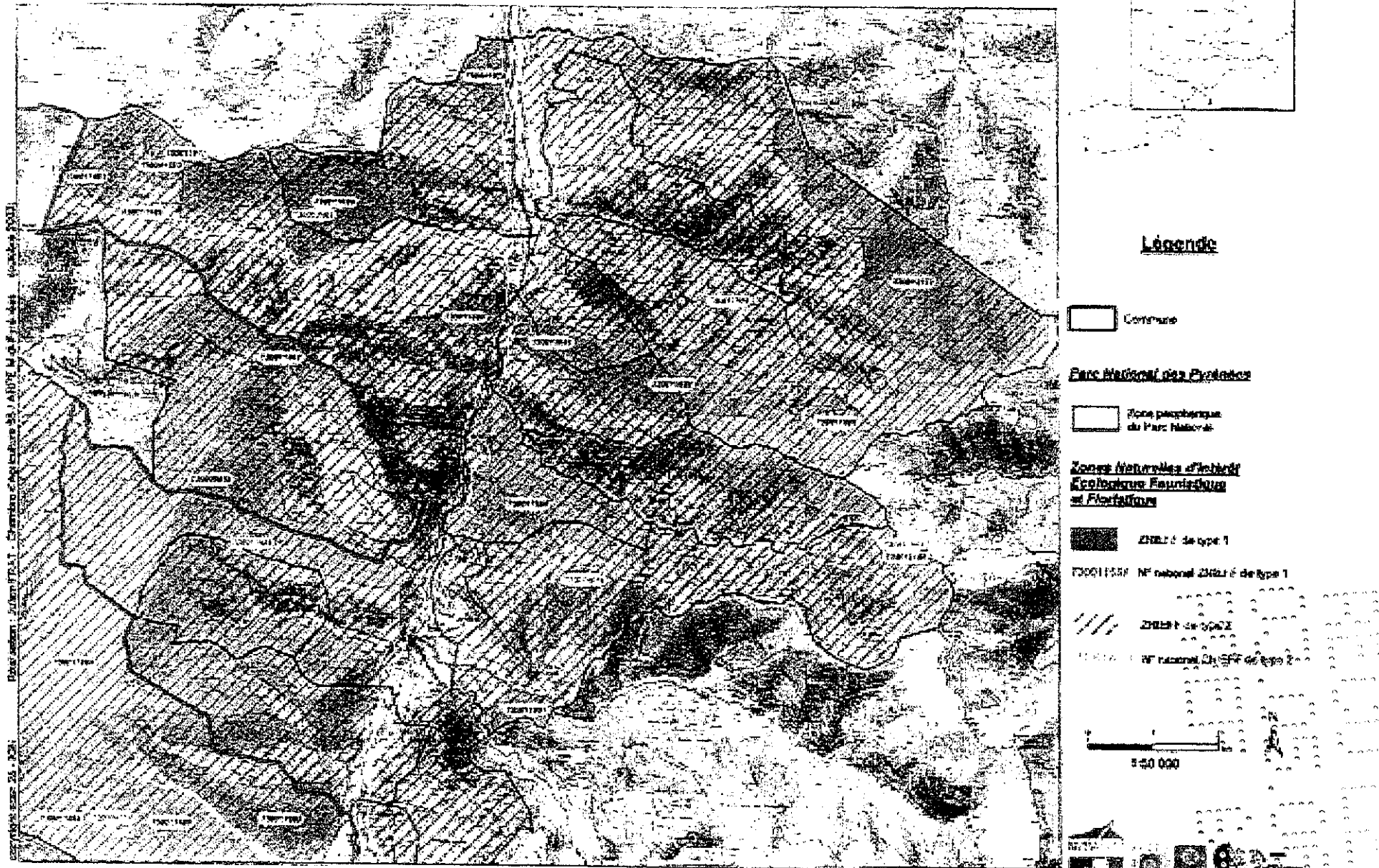


Mairie



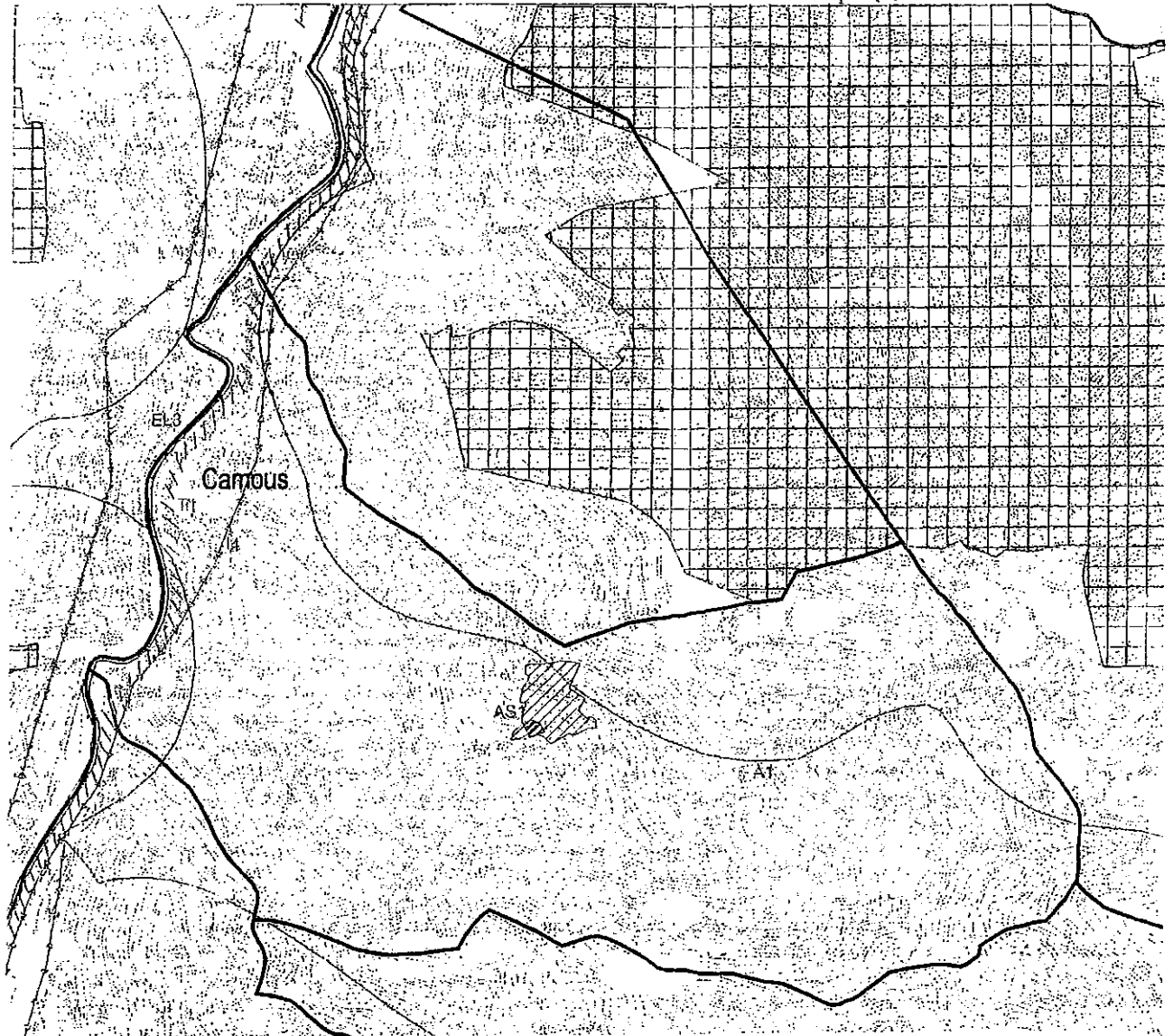
Départ du chemin de la Coste

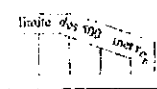

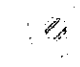

Carte n° 3 : Espaces naturels remarquables "non réglementaires"



Extrait de l'atlas des servitudes d'utilité publique

d'après DDE 65



A ₁	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	
EL ₃	Servitudes de halage et de marchepied. Conservation du domaine public fluvial	
AS ₁	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	
I ₄	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	
T ₁	Servitudes relatives aux chemins de fer.	